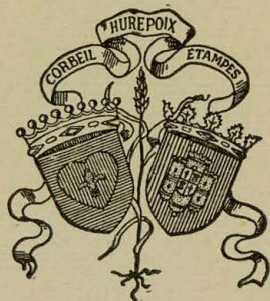


MÉMOIRES ET DOCUMENTS
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
D'ETAMPES ET DU HUREPOIX

XIII



Corbeil - Essonne

1983

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
I. — Origines	7
II. — Carrière militaire	9
III. — Carrière diplomatique	29
IV. — Dupont-Chaumont à Brunoy	35
a - acquisition de propriétés	
b - le château	
c - les affaires municipales	
d - la forêt de Sénart	
e - Thérésia de Cecilly.	
V. — Les dernières années	55
VI. — L'Homme	63
a - dans sa profession	
b - en affaires	
c - avec ses relations	
d - avec sa famille.	
VII. — Conclusion	73

TABLE DES PLANCHES

Pl. I.	— Portrait d'Antoine Dupont-Chaumont peint par sa belle-sœur Grâce Dupont de l'Etang, née Bergon.
Pl. II.	— Portrait des trois frères Dupont à la bataille de Jemmapes.
Pl. III.	— Matrice cadastrale de Brunoy, p. 110.
Pl. IV.	— Matrice cadastrale de Brunoy, p. 111.
Pl. V.	— Matrice cadastrale de Brunoy, p. 112.
Pl. VI.	— Plan du parc des Bosserons en 1874.
Pl. VII.	— Plan du quartier des Bosserons en 1972.
Pl. VIII.	— Le château des Bosserons.
Pl. IX.	— La tour de Thérésia.
Pl. X.	— Portrait de Claire Dupont de Savignat.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE CORBEIL D'ETAMPES ET DU HUREPOIX

XIII



Corbeil - Essonnes

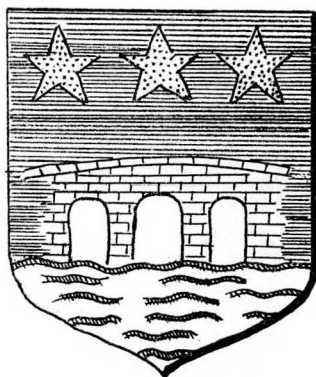
1983

*A la mémoire de mon père
Robert Gauchet
qui sut me communiquer,
dès mon jeune âge
la passion de l'histoire*

Jacques GAUCHET

Un notable à Brunoy
au début du XIX^e siècle :

le général-ambassadeur
Antoine DUPONT-CHAUMONT
1759-1838



INTRODUCTION

Brunoy, petite cité blottie dans une boucle de l'Yerres, en bordure de la forêt de Sénart, a abrité depuis des temps très anciens, d'illustres personnages, serviteurs du roi, grands financiers ou membres de la famille royale, qui venaient goûter, à quelques lieues de Paris, la verdure, la fraîcheur et le calme.

Après la Révolution, ces belles demeures ont connu une nouvelle génération d'occupants : ce furent les nouveaux notables issus du régime impérial. Tel est le cas du personnage qui nous occupe, Antoine Dupont-Chaumont, général de la Révolution et de l'Empire, comte de la première Restauration, qui vint s'installer le 25 floréal de l'An VII, sur un petit domaine de six hectares, qu'il arrondit par achats successifs, pour en faire une magnifique propriété de soixante dix sept hectares.

Ainsi ce petit bourgeois charentais devint-il notre concitoyen ; il a même eu l'honneur de donner son nom à une des rues importantes de la ville. C'est pourquoi nous avons cherché à le mieux connaître.

Monsieur François Greffet, au temps où nous avons commencé cet ouvrage (1974-1975) a participé activement à la recherche des documents. Qu'il veuille bien recevoir ici la marque de notre reconnaissance et de notre amitié.

Nous tenons à remercier aussi Monsieur l'Abbé Bureau, curé d'Abzac (Charente) qui nous a si aimablement guidé dans nos recherches généalogiques des Dupont de Chabanais ; les Archives Nationales qui nous ont fourni un plan de recherches pratique et efficace et M^{me} P. Cavallier sans qui cet ouvrage n'aurait sans doute pas été publié.

Jean DUPONT
 Né en 1510
 |
 Guillaume DUPONT, Avocat au Parlement
 Né en 1540 + 1611
 |
 ép. Jeanne de Lanaud.
 |
 Annet DUPONT, Avocat au Parlement
 Né en 1587 + 1650
 |
 ép. Annie de Limaignes

13 enfants et François DUPONT, Avocat au Parlement
 Né en 1610 + 1693

ép. Anne Babaud

15 enfants et Isaac-Pierre DUPONT, Docteur en médecine
 Né en 1655

ép. Marie de Lasalmonie le 24.01.1685

François DUPONT, Procureur fiscal

ép. Marguerite Sardain du Repaire le 15.01.1719

Isaac-Pierre DUPONT, Avocat au Parlement
 Né en 1724 + 1810 Juge sénéchal

ép. Françoise-Claire Benoît

6 enfants
 + jeunes

Pierre Antoine
 DUPONT CHAUMONT

Né en 1759 + 1838

Léonard Fidèle
 Vincelas

Pierre
 DUPONT de POURSAT

Né en 1761 + 1835

Pierre-Jacques-Aimé

Pierre
 DUPONT de L'ETANG

Né en 1765 + 1840

ép. Joséphine-Grâce
 Bergon

Gustave fille
 ép. Desbassyns
 de Richemont

François
 DUPONT de SAVIGNAT

Né en 1769 + 1846

ép. M. Th. G. Nieaud

4 fils Jeanne-M.-G.-Claire
 Née en 1816 + 1897

ép. H.L. Carnot

Sadi CARNOT

Né en 1837 + 1894

I. — ORIGINES

Au milieu du XVIII^e siècle, la mortalité infantile était encore grande, dans les milieux aisés comme dans les humbles familles. Ainsi dame Françoise Claire Benoît donne-t-elle dix enfants à son mari, le juge sénéchal Isaac Pierre Dupont (1724-1810), avocat au Parlement. Mais sur ces dix enfants, six meurent en bas âge : seuls quatre garçons survivent. Ils devaient, à des titres divers, donner de l'éclat à cette famille bourgeoise enterrée dans sa province :

Le premier, Antoine Dupont-Chaumont, né en 1759, est celui qui nous occupe dans cette étude ; il devait devenir général et être anobli en 1814 par Louis XVIII.

Pierre Dupont de Poursat né en 1761, préférant la soutane à l'épée, fut évêque de Coutances.

Le dernier, Pierre Dupont de l'Etang né en 1765, devint général puis ministre de la guerre de Louis XVIII.

Quant au troisième garçon, François Dupont né en 1763, il eut une carrière moins brillante mais des cinq enfants que lui donna Thérèse Nieaud, une fille née à Brunoy le 10 octobre 1816 et, mariée, en 1836, au fils du général Lazare Carnot fut la mère du président de la République, Sadi Carnot.

Nous avons dit que le père des quatre garçons, Isaac Pierre Dupont était juge sénéchal et avocat au Parlement. Aussi loin qu'on puisse remonter dans sa lignée, on trouve des hommes possédant une charge ou une fonction officielle, demandant des qualités intellectuelles et morales qu'on trouvait à cette époque dans la bourgeoisie. Ainsi François Dupont, père d'Isaac était procureur fiscal. Son propre père Isaac Pierre Dupont (1655) était docteur en médecine et son grand-père François Dupont (1610-1693) était avocat au Parlement et procureur fiscal à Chabanais (Charente). Le père de ce dernier, Guillaume Dupont (1540-1611) était avocat au Parlement. Ce que faisait Jean Dupont, né en 1510, le premier connu du lignage, nous l'ignorons.

Cette famille bourgeoise des Dupont est fermement attachée au pays charentais. Elle se serait établie à Manot près de Confolens vers 1510, puis installée à Chabanais à partir de François Dupont (1610-1693) qui était procureur fiscal en ce lieu.

C'est à Chabanais en l'église Saint-Pierre qu'on est baptisé ou à Notre-Dame de Grenard (un écart de Chabanais) qu'on se marie. La maison des Dupont y subsiste encore (on l'appelle « Maison Carnot ») et c'est à Chabanais le 27 décembre 1759 que naît le personnage qui nous occupe, Antoine Dupont-Chaumont.

II. — CARRIERE MILITAIRE¹

La brillante carrière du général de division Pierre Antoine Dupont-Chaumont a commencé sous le règne de Louis XVI, après ses études au collège de Magnac-Laval, exactement le 1^{er} mai 1775, date de son engagement volontaire au régiment de La Fère, par la suite le 52^e R. I., où son oncle était chef de bataillon.

Il se faisait appeler, à cette époque, Dupont de Chaumont, mais son état civil a varié selon les circonstances : sous la Convention, il s'appellera le citoyen Chaumont avant de devenir plus tard, au début de la Restauration, le comte de Dupont-Chaumont, nom qu'il portait au moment où il habitait Brunoy.

Il devait déclarer sous la Convention : « J'ai été persécuté sous l'Ancien Régime pour être au service étant roturier ». En réalité, il ne fut pas tellement mal traité puisqu'on le trouve sous-lieutenant le 26 juin 1776 à 16 ans et demi. Ensuite son avancement est plus lent tout en étant régulier : lieutenant en second le 15 mars 1783, puis lieutenant en premier à la Compagnie de Chasseurs le 29 juin 1789. Il a donc trente ans au début de la Révolution. C'est à partir de cette époque que va commencer sa véritable carrière militaire, comme pour beaucoup d'officiers subalternes méritants de l'Ancien Régime, appelés à suppléer les officiers nobles émigrés. Rappelons qu'à la même date, Napoléon Bonaparte n'a que vingt ans. Nous retrouverons plus tard le général Dupont-Chaumont au service de l'Empereur.

Le 17 avril 1791, le lieutenant Dupont-Chaumont est nommé aide de camp du général d'Aumont, avec rang de capitaine d'infanterie. Il est déjà « vieux » au moment où l'on compte des généraux de moins de trente ans, mais son avancement s'accélère : le voilà lieutenant colonel au 24^e R. I. le 6 octobre 1791 et

1. SIX (Georges), *Dictionnaire biographique des généraux et amiraux français de la Révolution et de l'Empire*. Paris, libr. G. Saffroy, 1934, 2 vol. in-8°. — *Dictionnaire de biographie française*, par ROMAN D'AMAT. Paris, Letouzey et Ané, t. XII, 1970, in-f°, col. 457, 458. — *Archives de l'Armée à Vincennes*.

adjudant général lieutenant colonel des Chasseurs le 21 mars 1792. Il sert à l'Armée du Nord, commandée alors par Custine et participe à l'expédition de Tournai.

Dans la malheureuse affaire du « Pas de Baisieux » (29 avril 1792), Dupont-Chaumont est l'aide de camp du général d'Aumont. Se trouve, avec lui — dans la même unité — son frère Dupont de l'Étang, aide de camp du général Dillon. Pendant la déroute, les troupes se mutinent : les deux frères défendent leurs généraux et sont blessés : Antoine, au bras droit ; son frère, au front. Le général Dillon est massacré et mutilé. Dupont de l'Étang est laissé pour mort, dans un fossé, par les révoltés ; mais il en réchappe et il se rend à Paris pour faire constater, par les autorités militaires, son existence et demander sa réintégration. Les deux frères sont alors décorés de l'Ordre de Saint-Louis pour leur attitude en cette circonstance. C'est un décret de l'Assemblée Législative qui leur accorde cet honneur sur un rapport de Lazare Carnot.

Colonel le 16 mai, adjudant général colonel le 18 juin Dupont-Chaumont est quelque temps employé près des troupes de Saint-Domingue au moment du soulèvement des esclaves noirs de l'île sous la direction de Toussaint Louverture. Nous ne savons rien de son comportement dans cette guerre coloniale, mais il n'y reste pas longtemps puisque nous le retrouvons le 6 novembre 1792 à Jemmapes, où il est blessé d'une balle au bras gauche et a un cheval tué sous lui². Sa brillante conduite attire sur lui l'attention du général Dumouriez, commandant en chef, comme l'atteste cette lettre élogieuse du lieutenant général Monton, écrite le 13 janvier 1793 au Ministre de la guerre :

Bruxelles 13 janvier l'an 1^{er} de la République Française

Le lieutenant général Monton au Ministre de la guerre

« Je crois de mon devoir, citoyen Ministre de vous rappeler
« la demande que le général Dumouriez vous a faite du grade
« de maréchal de camp en faveur du colonel adjudant général
« Chaumont blessé d'une balle au travers du bras à la bataille
« de Jemmapes où il a eu un cheval tué sous lui.

2. Voir pl. II l'amusant tableau qui représente les trois frères à la bataille de Jemmapes.

« Cet excellent officier qui a donné dans cette affaire des preuves de valeur et de talents les plus distingués mérite ce grade à tous égards et il serait peu flatteur pour lui de ne l'obtenir qu'à l'époque très prochaine où il va se trouver le plus ancien colonel en activité des armées françaises ; vous sentez, citoyen ministre que la grâce méritée dans une journée aussi éclatante aussi glorieuse pour les armées françaises que celle de Jemmapes perdrait une partie de leurs prix en se faisant trop attendre ; et je dois ajouter ici en faveur de la modestie de l'adjutant général Chaumont qu'il n'a tenu qu'à lui il y a plusieurs mois d'avoir le grade de maréchal de camp que votre prédécesseur lui offrait mais qu'il a cru devoir mériter auparavant un coup de fusil dans le grade de colonel.

« Cet officier auquel je prends depuis longtemps le plus vif intérêt est resté auprès de moi pour guérir sa blessure et le général Dumouriez, en le lui permettant, lui a promis ainsi qu'à moi de l'y employer comme maréchal de camp aussitôt qu'il en aurait obtenu le brevet ; je vous prie donc citoyen Ministre de ne pas différer de le lui faire expédier et je puis vous répondre que la République n'aura pas dans ses armées un défenseur plus zélé ni un officier général plus occupé de ses devoirs et plus à même de les bien remplir.

Le lieutenant général commandant
en chef dans le Hainaut et le Braban,

J. H. MONTON.

Il rejoint l'Armée du Nord mais Dumouriez, après sa brillante expédition en Hollande, est battu le 18 mars à Neerwinden, trahit puis émigre le 5 avril. On comprend, dans ces conditions, que Dupont-Chaumont ait attendu six mois sa nomination au rang de général de brigade (15 mai 1793).

Paris, le 31 mai 1793 l'an second de la République.

L'adjoint du Ministre de la guerre, de la cinquième division,
au général de brigade Dupont-Chaumont.

« Le conseil exécutif vous ayant nommé provisoirement, Citoyen, pour servir en votre grade près les troupes qui composent l'armée du Nord, commandée en chef par le général Custine, le ministre me charge de vous en prévenir et de vous adresser en conséquence les lettres de service que le conseil exécutif vous a fait expédier.

« Je dois vous ajouter que son intention est que vous vous
« empressiez de prendre les instructions du général sur les
« fonctions que vous aurez à remplir sous ses ordres. Je l'in-
« forme de votre nomination. Je vous prie de m'accuser la
« réception de vos lettres de service.

signé Deforque.

Il est commandant de la place de Douai sous l'autorité de Custine, ci-devant comte, qui devra quitter l'armée le 16 juillet et sera exécuté le 28 août.

Après Dumouriez, Custine : ce sont des supérieurs qu'il est prudent de vite oublier. Notre général s'empresse de montrer son zèle patriotique :

Armée du Nord, Arrondissement de Douai
Au Quartier-Général de Douai
le 8 du mois de septembre 1793
l'an II de la République Française.
Au nom de la République Française.

« Citoyen Ministre,

« J'ai reçu votre lettre du 2 de ce mois adressée au Com-
« mandant de la Place, et qui me rappelle les obligations
« du commandant des places de guerre. Mon patriotisme et
« mon attachement à la République m'avait déjà fait faire
« toutes les réflexions que votre lettre me retrace ; et je
« m'étais promis depuis longtemps de tenir la conduite qu'elle
« me prescrit. Soyez assuré, citoyen Ministre, que si l'en-
« nemi attaque Douai, il y trouvera la résistance républicaine,
« et qu'il n'aura en renversant ses remparts, si toutes fois
« il y parvient, que des ruines et des cendres.

Le général de brigade commandant à Douai.

Ant. Chaumont.

Ses belles protestations républicaines sont vaines : le 22 septembre 1793, un décret de la Convention le suspend de son grade et son frère subit le même sort. Il sent bien qu'on doute de son loyalisme et il se défend énergiquement.

Armée du Nord, arrondissement de Douai

Le 27 septembre 1793 an II de la République et Indivisible.

« Il me revient de toutes parts, Citoyen Ministre, que vous
« rendez justice à mes principes et à mon amour pour la
« Liberté, mais que vous me croyez noble. J'ai été persécuté
« dans l'Ancien Régime pour être au service étant roturier, il
« est juste que dans le nouveau je jouisse de tous mes droits.
« Nous sommes trois frères Bons Sans Culottes au service de
« la République dans l'armée du Nord, je vais vous donner
« nos noms, afin qu'il n'y ait plus d'erreurs :

« Antoine Dupont-Chaumont gal de brigade, François Dupont-
« Chaumont, mon aide de camp, Pierre Dupont-Chaumont
« adjoint gal fait général de brigade par les représentants
« du peuple.

Le général de brigade,

Ant. Chaumont.

Il n'aurait peut-être pas réussi à se disculper sans l'intervention énergique des représentants du Peuple près de l'Armée du Nord, Elie Lacoste et Laurent qui le maintiennent provisoirement dans son grade et dans son commandement de la Place de Douai.

Armée du Nord

Le 1^{er} du mois d'octobre 1793 l'an II de la République

Une et indivisible.

« Les représentants du Peuple près l'Armée du Nord, consi-
« dérant que le citoyen Chaumont, général de brigade, Com-
« mandant la place de Douai, réunit les suffrages des patrio-
« tes ; que ses talents militaires ne sont pas équivoques et
« que les représentants du Peuple qui ont eu fréquemment
« des occasions de l'observer, déposent en faveur de ce géné-
« ral, considérant d'ailleurs que la suspension du conseil
« exécutif paraît porter sur l'idée de noblesse dont on a cru
« le citoyen entaché, et qu'il est faux que le citoyen Chau-
« mont soit ex-noble, et qu'il ait les préjugés de cette caste
« orgueilleuse,

« Arrêtent que le général Chaumont, commandant la Place
« de Douai continuera à commander dans cette ville, et que ce
« commandement provisoire lui sera conservé jusqu'à ce que
« le conseil exécutif aura donné des nouveaux ordres avec
« connaissance de cause.

signé : Elie LACOSTE-LAURENT

Il doit cependant se retirer à Chabanais avec son frère Pierre en attendant que les soupçons soient levés. Ce n'est qu'après le 9 thermidor que justice leur est rendue : il est remis en activité comme commandant le camp de Marly le 10 décembre 1794 puis il est envoyé à l'Armée de l'Ouest, l'année suivante, où il participe à la lutte contre les émigrés et les chouans.

C'est le premier accident de parcours dans une carrière qui en verra bien d'autres encore plus graves mais, grâce à ses talents et à son habileté, il parviendra toujours à s'en sortir. Ayant rejoint l'armée de l'Intérieur, en région parisienne, il atteint en peu de temps le grade supérieur de général de division le 15 fructidor an 3 (1^{er} septembre 1795).

Les décisions de la Convention, arrivée au terme de son existence et soucieuse du maintien de l'esprit thermidorien dans la future assemblée, en même temps que la proclamation de la nouvelle constitution provoquent le soulèvement des royalistes parisiens, le 13 vendémiaire (5 octobre 1795).

L'Armée de l'Intérieur, sous les ordres de Menou, intervient pour défendre la Convention mais avec beaucoup de ménagement. On reprochera au général d'avoir fait défendre l'Assemblée par la garde nationale au lieu des troupes de ligne. Barras fait appel au général Bonaparte, alors en disponibilité, qui écrase la révolte.

La répression n'est pas sanglante : deux des chefs de la révolte, seulement, sont fusillés tandis que les militaires compromis sont mis rapidement hors de cause : ainsi Menou, au cours de son procès, le 25 octobre, est lavé de tout soupçon ; Dupont-Chaumont, accusé d'avoir fait battre la « générale » pour provoquer l'émeute, est condamné à mort, par contumace, mais profite de l'amnistie générale décrétée le 26 octobre.

Les deux généraux se retrouveront en Italie, quelques années plus tard, mais leur mésaventure commune de Vendémiaire ne les empêchera pas d'entrer en conflit.

Après ce deuxième accident de parcours qui prouve que certains le considéraient toujours comme un royaliste, il reprend sa place à l'Armée de l'Intérieur, le 4 janvier 1796, puis est promu inspecteur de l'Armée du Nord, le 17 pluviôse an 4 (6 février 1796).

Et subitement, le 2 vendémiaire an 6 (19 septembre 1797) c'est-à-dire quinze jours après le coup d'Etat du 18 fructidor, le Directoire exécutif décide qu'il « cessera sur le champ toutes fonctions ».

Il est évident que des doutes pèsent toujours sur son loyalisme républicain puisqu'à chaque réaction contre les royalistes, des mesures d'éviction sont prises contre lui. Il est peu probable qu'il ignore les remous politiques et la cause de sa destitution mais il feint de croire qu'on lui reproche d'user de « despotisme ».

Cependant, il ne se laisse pas abattre et il se défend vigoureusement en demandant, à ses anciens administrés des attestations prouvant qu'il n'a pas démerité et qu'il a rempli ses fonctions d'inspecteur général de l'Infanterie et de la Cavalerie de l'Armée du Nord avec zèle et patriotisme. Nous avons deux lettres, la première du conseil d'administration du 3^e régiment de Hussards, la seconde de la 1^{re} demi-brigade d'Infanterie de bataille qui ne lui décernent que des éloges.

« Armée du Nord, 3^e Régiment d'Hussards

« à Bois-le-Duc le 17 Vendémiaire An VI

« Nous membres composant le conseil d'administration du
« dit Régiment, Certifions que pendant deux ans où le régi-
« ment a été soumis à l'inspection du général de division
« Dupont-Chaumont, nous n'avons été qu'à même de rendre
« justice à son zèle et à son dévouement pour les intérêts de
« la République pour s'être occupé de nos besoins, les ordres
« qu'il nous a donnés ont toujours été dictés pour l'amour de
« l'ordre et d'une sage discipline ; son langage a été celui de la
« Loi ; Il nous a toujours dit qu'il fallait traiter le soldat
« français en homme libre et non comme un automate enrégimenté ; qu'il ne fallait exiger de lui que ce que la Loi
« prescrit et bannir toutes les minuties fastidieuses qui ne
« font que dégoûter le soldat. Le général Chaumont s'est ac-
« quis des droits incontestables à notre confiance en foi de
« quoi nous lui avons délivré le présent certificat, comme un
« témoignage authentique de nos regrets, de notre estime et
« de notre reconnaissance.

[Cet exposé est suivi d'un grand nombre de signatures]

Armée du Nord, troisième division

Première demi-brigade d'Infanterie de bataille.

« Nous membres du conseil d'administration de la première
« demi-brigade d'Infanterie de Bataille, Certifions et attestons
« à tous ceux qu'il appartiendra, que le général Antoine Chau-
« mont, inspecteur de l'Armée dont nous faisons partie, n'a
« jamais introduit dans la demi-brigade dont l'administration
« nous est confiée le régime despotique envers le soldat, com-
« me il a plu à des personnes sans doute mal intentionnées
« de l'inculper, qu'au contraire, son amour à rendre justice,
« dont il nous à toujours paru l'ami, lui a attiré dans tous
« les temps, l'amitié, le respect, l'estime et la confiance du
« militaire. Que ses inspections ont été faites avec toute la
« douceur possible, Que ses ordres ont toujours été dictés
« par un génie bienfaisant, ami d'une sage discipline sans la-
« quelle une armée ne peut exister et qu'ils ont toujours été
« contraires à la rigueur, qui en aucun temps n'aurait due
« être exercée envers des hommes qui sont les soutiens de leur
« pays, que les militaires qui lui ont fait des demandes ont
« été reçus avec une complaisance et une affabilité rares, mais
« que devraient toujours posséder les personnes qui rem-
« plissent ces honorables fonctions. Qu'il n'a accordé des con-
« gés de réforme ou pensions aux militaires qui se sont pré-
« sentés à ce sujet, qu'après les avoir consultés (avec cette
« aisance et cette franchise qui caractérise un ami du genre
« humain) tant sur leurs moyens patrimoniaux que sur leurs
« talents, afin d'être tranquille sur leur existence, à laquelle il
« nous a paru s'intéresser infiniment, Qu'enfin notre surprise
« a été extrême, et nos regrets impeignables, lorsque nous
« avons appris sa suspension n'ayant jamais eu, particulière-
« ment, qu'à le louer de son exactitude, de ses attentions, de
« ses talents et de sa conduite près de nous, conduite qui
« mérite les plus grands éloges, pourquoi lui avons délivré le
« présent sous notre cachet.
« Midelbourg le 19 vendémiaire an VI de la République Fran-
« çaise Une et Indivisible. Vu et approuvé par nous commis-
« saires des guerres chargés de la police de la 3^e division.

[Suivent Quatorze signatures].

N'obtenant toujours pas de réponse du Directoire, malgré l'intervention de Bonaparte, avant son départ en Egypte, il revient à la charge et s'adresse au Ministre de la guerre. Il con-

naît enfin les motifs de sa destitution : « sa conduite en Hollande relativement à la désertion ». Mais le ministre ne semble pas croire à ces accusations et prend sa défense comme le prouve son rapport au Directoire en juin 1798.

Ministère de la Guerre

4^e Division

3^e Subdivision.

Liberté Egalité

« Rapport au Directoire exécutif fait par le Ministre de la
« guerre

« Le 24 Prairial an VI de la République Une et Indivisible
« Le président du Directoire exécutif a renvoyé au Ministre,
« pour faire un rapport, un mémoire de Dupont-Chaumont
« (Ant.), ex-général de division ci-devant inspecteur des trou-
« pes d'Infanterie et de Cavalerie de l'Armée du Nord.

« Il expose qu'il est informé que sa destitution porte sur sa
« conduite en Hollande relativement à la désertion. Il pro-
« duit des certificats justificatifs des conseils d'administra-
« tion des corps qui dépendaient de son inspection et renou-
« velle sa demande d'être traité comme officier réformé, s'il
« ne peut être employé. Il résulte de ces pièces qu'il a pris
« tous les moyens possibles pour arrêter la désertion, que par
« sa fermeté dans le service et la douceur de son caractère,
« il s'était attiré l'amitié, le respect et la confiance des trou-
« pes et de leurs chefs.

« Le Ministre croit devoir ajouter à ces témoignages avanta-
« geux que cet officier général est un des inspecteurs qui ait
« eu jusqu'à présent le plus d'intelligence, de zèle et d'exacti-
« tude dans ses fonctions et que dans toute sa correspondance
« avec lui, il a manifesté ses craintes pour la désertion et a
« cherché tous les moyens d'en arrêter les progrès.

« Le général Bonaparte a attesté précédemment qu'il avait
« servi avec zèle à l'armée de l'Intérieur et l'a recommandé
« au Directoire.

« D'après cet exposé, le Directoire pèsera dans sa justice si
« cet ancien militaire qui compte 23 ans de service et a reçu
« deux blessures dans la guerre actuelle, est susceptible du
« traitement de réforme de son grade.

Annotations en marge du rapport :

Service de l'ex-général Dupont Ch.

« Volontaire au 52 ^e Régiment mai	1775
« Sous Lieutenant le 26 juin	1776
« Lieutenant en	1785
« Capitaine aide de camp en avril	1791
« Chef de bataillon en octobre	1791
« Adjoint général en mars	1792
« Général de brigade en mai	1793
« Général de division en fructidor	An 3
« Campagnes 1792, 1793, Ans 3, 4, 5.	
« Blessures : affaires de Tournai	1792
et à la bataille de Jemmapes.	

Dupont-Chaumont, privé de solde et de pension de retraite, est cependant resté à Paris où il vit, dit-il, dans des conditions difficiles³ mais où il est mieux placé pour faire agir ses amis et apitoyer le ministre.

Paris, le 10 Floréal an VI de la République,

Au Ministre de la guerre.

« Citoyen Ministre,

« En rendant les meubles que l'on m'avait fournis lorsque
« j'étais employé à l'armée de l'Intérieur, le Ministre des
« finances me permit de conserver un lit, une table, une
« commode, six chaises, ameublement très médiocre d'une
« chambre à coucher ; on me demande aujourd'hui ces effets
« par votre ordre.

« La sévérité avec laquelle je suis traité par le gouvernement
« ne me permet guère de remplacer sur le champ ces objets
« à mes frais ; permettez, Citoyen Ministre que l'on en fasse
« l'estimation et que l'on me donne le temps de les payer, ou
« veuillez ajourner l'ordre de les rendre.

Ant. Chaumont.

3. Quoiqu'il en dise, il possède des économies puisque le 14 mai 1799 — en congé sans solde depuis vingt mois — il achète sa propriété de 6 ha à Brunoy !...

Le Ministre consent à écrire une seconde fois au Directoire pour que soit réglé le sort de cet inspecteur des armées en congé sans solde.

République Française

Liberté. Egalité

Département de la Guerre

Rapport au Directoire exécutif 1^{er} Pluviôse an VI.

« Le général de division Dupont Chaumont ci-devant Inspecteur général des troupes de l'Armée du Nord renouvelle la demande qu'il a déjà faite d'être remis en activité et en attendant il sollicite le traitement de réforme attribué à son grade par la loi du 3 Prairial dernier.

« Le général Bonaparte a attesté au Directoire qu'il a servi avec zèle à l'armée de l'Intérieur et l'a recommandé à sa justice.

« Il est reconnu pour être très actif et très intelligent. Il en a donné des preuves notamment dans ses fonctions d'Inspecteur. Le Ministre a mis précédemment cette réclamation sous les yeux du Directoire ; elle a été ajournée. D'après la recommandation du général Bonaparte, le Ministre a cru devoir en rendre compte au Directoire une seconde fois ; il le prie de lui faire connaître ses dernières intentions.

Il est réformé le 13 prairial an 7 (1^{er} juin 1799) et là aurait dû s'achever sa carrière militaire très heurtée.

En effet, en toute logique il aurait dû rejoindre Chabanais et y chercher une fonction locale pour vivre paisiblement après ses 23 ans de service. Au contraire, il reste à Paris, probablement dans l'entourage des partisans d'une nouvelle constitution qui préparent la chute du Directoire et cherchent des militaires pour les y aider. A son retour, le 14 octobre, Bonaparte cristallise ces diverses aspirations et le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), il renverse le Directoire.

Dupont-Chaumont a-t-il joué un rôle dans ce coup d'Etat ? Rien ne le prouve mais il est certain qu'il n'y fut pas hostile car, neuf jours plus tard, il est nommé commandant de la 14^e division maritime faisant partie de l'Armée d'Angleterre et Bonaparte l'en informe de la façon suivante :

Le 27 Brumaire an VIII,

« Au général Dupont-Chaumont,

« Je vous prévien Citoyen Général, que vous êtes nommé
« au commandement de la 14^e division maritime, formant
« une des divisions actives de l'Armée d'Angleterre.

« Vous voudrez bien partir sous 24 heures pour vous rendre
« à Caen chef-lieu de résidence du point central de cette di-
« vision. Le général Rey qui la commande vous remettra les
« pièces et renseignements qui concernent ce commandement.
« Je donne avis de votre nomination au général en chef de
« l'Armée d'Angleterre, vous voudrez bien l'informer ainsi que
« moi de votre arrivée.

« Je vous adresse ci-joint vos lettres de service.

S. et F.

Cette nomination du 18 novembre 1799 est assortie de directives précises. Il faut, en effet, maintenir l'équilibre entre les blancs qui relèvent la tête et suscitent des bandes de chouans et les jacobins qui risquent de reprendre vigueur et, pour cela, aider les préfets nouvellement créés, envoyés dans les départements pour reprendre solidement les affaires en main. Il s'agit, confie Antoine Dupont-Chaumont à son ami Maret, secrétaire général des consuls de la République, de « faire aimer la République » dans la région de Caen⁴.

Suivant les directives des consuls et du général Hédouville, il doit mettre le chef-lieu en état de siège puis pacifier la région où l'administration locale faisait régner la terreur.

Voici, dans une lettre adressée par Dupont-Chaumont, à Pierre Guérin du Loiret, représentant du Peuple, délégué des consuls dans le département⁴ une idée de la situation :

« Les autorités civiles de la ville de Caen ont depuis le 18
« Fructidor rétabli le régime affreux de 93. (Ils) ont « hau-
« tement improuvé » la loi du 19 Brumaire et sont parvenus à
« égarer momentanément la force armée sur les derniers évé-
« nements. Notre arrivée, signalée par la destitution de quel-
« ques officiers municipaux, a rassuré les républicains paisi-
« bles qui ne pouvaient croire à la justice qu'on venait leur
« rendre ».

4. *Arch. nat.*, AF III 273.

En effet, aussitôt arrivé à Caen, il met en liberté quelques personnes détenues « par mesure de sécurité » et apporte à ces élargissements toute la prudence et la mesure désirables, suivant les directives des consuls ; il demande, et c'est important, le changement du commissaire central du gouvernement, le citoyen Levêque, qui dit-il « se présente comme un patriote, mais déjoue par toutes ses intrigues, les mesures de paix et de conciliation qu'il m'a été ordonné d'employer ».

Autre mesure, il suspend la procédure expéditive contre les chouans, pris les armes à la main. Pierre Guérin, dans une lettre aux consuls, rend hommage à la justice, à la franchise de Dupont-Chaumont, à son patriotisme et aux précautions qu'il prend pour prévenir les moindres réactions.

Malgré cela — ou pour cela — il est haï par les jacobins, qu'il empêche d'agir. On cherche à lui nuire ; les députés du Calvados, par exemple, font l'éloge de Levêque, le commissaire du gouvernement ; une lettre anonyme, envoyée à Gauthier, un homme de loi de Caen, ami de Dupont-Chaumont et de Guérin, menace de mort « (le) chenapan de général Dupont-Chaumont et (le) roué de Guérin » — on les accuse tous les trois de faire le jeu de « l'horrible gouvernement de traîtres dont ils sont les esclaves » et de « se vautrer dans la boue ».

Mais son séjour à Caen est de très courte durée : seize jours ! Le 14 frimaire an VIII (4 décembre 1799), il est nommé inspecteur général de l'Infanterie de l'Armée du Rhin. La cabale a-t-elle réussi à l'éloigner ou les besoins du service ? Il est certain qu'il n'a pas eu le temps de donner toute sa mesure mais on estime que ses initiatives ont permis la pacification du Calvados et la réduction des chouans qui sera effective en janvier. Il part le 18 frimaire et exprime à son ami Maret ses regrets de n'avoir pas achevé son œuvre.

De l'armée du Rhin, il passe, l'année suivante, à l'armée de Batavie sous Augereau et y reste jusqu'au 23 septembre 1801. Tout comme son chef, il est envoyé au repos puisque les préliminaires de paix sont signés avec les Anglais le 1^{er} octobre et l'armée de Batavie supprimée le 23 octobre.

La paix n'est pas de longue durée ; dès le début de 1803, Bonaparte se prépare à reprendre le combat et notre général est nommé commandant de la 27^e division militaire à Turin le 26 mars 1803. Il part pour l'Italie en mai et y retrouve Menou, administrateur général du Piémont.

Le 14 septembre 1804, il demande un congé pour assister au couronnement de l'Empereur ; nul doute qu'il lui fut accordé.

République Française

Liberté, Egalité

Au Quartier Général à Turin

Le 27 Fructidor an XII de la République Française.

« Le Général de Division Dupont-Chaumont

« Commandant la 27^e Division Militaire

« A son Excellence le Ministre de la Guerre.

« Monsieur le Maréchal,

« Je désire vivement assister au couronnement de l'Empereur.

« Je vous prie de vouloir bien solliciter cette faveur de sa

« Majesté et m'accorder, à cet effet, un congé de quelques

« mois : il y en a dix-huit que je ne me suis pas absenté de la

« division que j'ai l'honneur de commander.

« J'ai l'honneur Monsieur le Maréchal, de vous saluer avec

« respect.

Dupont-Chaumont.

Il quitte son commandement le 24 floréal an XIII (14 mai 1805) et part comme ambassadeur en Hollande le mois suivant. Nous verrons plus loin le rôle qu'il y joue.

Il reprend ses fonctions d'inspecteur général d'Infanterie le 2 mars 1809.

Puis la confiance de l'Empereur se manifeste de façon plus éclatante : une lettre du Ministre de la guerre, datée du 10 août 1809, l'informe qu'il remplace momentanément le général-sénateur Sainte-Suzanne au commandement du Camp de Boulogne.

« Général, l'intention de l'Empereur est que vous remplaciez
« momentanément, dans le commandement du Camp de Bou-
« logne, Monsieur le général-sénateur Sainte-Suzanne qui, en
« raison des circonstances, est obligé à se porter de sa per-
« sonne sur les points les plus importants de son comman-
« dement.

« Vous voudrez bien, en conséquence, partir en poste pour
« Boulogne, à la réception de cette lettre.

« Monsieur le général-sénateur Sainte-Suzanne est informé
« de cette disposition.

Au retour du général Sainte-Suzanne, Dupont-Chaumont est affecté au commandement de la 2^e division de l'Armée d'invasion d'Angleterre. Nous avons une lettre écrite par lui au Maréchal Berthier, ministre de la guerre, qui nous montre qu'il ne perd jamais le souci de ses intérêts.

Boulogne, le 31 août 1809

« Monseigneur,

« Le général en chef Sainte-Suzanne m'ayant confié le commandement supérieur des deux divisions qui occupent le Camp de Boulogne, Monsieur l'Inspecteur aux revues s'est trouvé embarrassé sur la manière dont il doit me porter sur ses états de solde, et il a désiré que j'en écrivisse à votre Excellence. Il ne sait si, comme tous les généraux de division employés aux armées, je dois jouir d'une indemnité de 3 000 F par mois, ou si, restant sur la ligne de ceux employés dans l'intérieur je dois être réduit comme eux à 1 000 F. Le cas où je me trouve ayant paru tout particulier à Monsieur l'inspecteur, je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien le décider. Je prie votre Excellence d'agréer l'hommage de mon respect.

Dupont-Chaumont.

Puis il reprend ses fonctions d'inspecteur général de l'Infanterie le 14 septembre 1809. L'année suivante, il est envoyé en Italie.

Mais en 1812, il est entraîné dans la disgrâce de son frère : Dupont de l'Étang, après une carrière, plus brillante que celle de Dupont-Chaumont, après de grands faits d'armes, devenu comte d'Empire et grand aigle de la Légion d'honneur, eut le malheur de servir en Espagne et d'y signer la capitulation de Baylen le 22 juillet 1808. Arrêté dès son arrivée à Toulon le 21 septembre il fut destitué le 1^{er} mars 1812 et enfermé au fort de Joux puis à Doullens.

Cela explique que Dupont-Chaumont ait été mis à la retraite le 25 juin 1812 avant même qu'en soit pris le décret le 6 août : Peut-être aussi, l'Empereur doutait-il à son tour de son loyalisme ?

Cette mesure vexatoire lui sera, en définitive, bénéfique : il ne participe pas aux campagnes désastreuses de Russie, d'Allemagne et de France et il en est récompensé sous Louis XVIII. Son frère étant ministre de la guerre le fait remettre en activité

dans son emploi d'inspecteur général le 8 avril 1814, le fait nommer grand officier de la Légion d'honneur le 29 juillet, gouverneur de l'Ecole Militaire et inspecteur de l'Ecole militaire de la Flèche le 30 juillet.

Ministère de la Guerre

« Louis, par la grâce de Dieu,
« Roi de France et de Navarre :
« Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'Etat de la
« Guerre,
« Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article 1^{er}

« Monsieur le lieutenant général Dupont de Chaumont est
« nommé gouverneur de notre Ecole Royale Militaire et ins-
« pecteur de l'Ecole Militaire de la Flèche.

Article 2

« Notre Ministre Secrétaire d'Etat de la guerre est chargé de
« l'exécution de la présente.

« Dressé à Paris le 30 juillet 1814

Signé : Louis

« Par le Roi, signé : Le Comte DUPONT

Les promotions se succèdent : il est commandeur dans l'ordre de Saint-Louis le 23 août 1814 et anobli le 24 septembre ; il a droit à la couronne comtale comme son frère mais avec six ans de retard.

Au retour de Napoléon de l'Ile d'Elbe, tout bascule à nouveau : il est replacé en position de retraite le 28 mars 1815 et destitué le 5 avril.

Ministère de la Guerre

Extrait des minutes de la Secrétairerie d'Etat

« Au Palais des Tuileries, le 9 avril 1815.
« Napoléon, par la grâce de Dieu et des constitutions de l'Em-
« pire, l'Empereur des Français,
« Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article 1^{er}

« Le général Dupont-Chaumont est destitué.

Article 2

« Notre Ministre de la guerre est chargé de l'exécution du
« présent décret.

Signé : Napoléon.

Que faire ? Une fois de plus, Dupont-Chaumont attend la suite des événements et prend son mal en patience. Il n'attend pas bien longtemps : le 18 juin 1815, c'est Waterloo et la chute définitive de l'Empire... Sainte-Hélène... et le retour de Louis XVIII à Paris.

Enfin tranquille ! Une décision royale du 18 août 1815 annule le décret précédent et le comte Dupont-Chaumont est récompensé de son loyalisme en retrouvant toutes ses fonctions et tous ses titres. Par lettres patentes du 2 décembre 1815, il est confirmé dans son titre de comte et reçoit le règlement de ses armoiries : « D'azur, au pont ébréché de trois arches d'argent, maçonné de sable, soutenu d'une rivière d'argent ombrée de sinople et surmonté de trois étoiles d'or rangées en fasce »⁵.

Son aïeul, François Dupont, procureur fiscal, en la principauté de Chabonais et marié à Marguerite Sardain du Repaire, portait en 1723 : « D'azur au pont de trois arches d'argent, posé sur une rivière de même, et surmonté de trois étoiles d'argent ».

Il continue sa tâche encore pendant six ans toujours soucieux de ses intérêts et de percevoir ce qui lui est dû. L'Ecole Militaire est supprimée momentanément en 1816 et le traitement afférent à cette charge l'est également. Il réclame le paiement de son traitement de gouverneur dans cette lettre datée du 15 mai 1816.

Paris, le 15 mai 1816

« Monseigneur,

« Les officiers généraux nommés gouverneurs des divisions
« militaires, sans être obligés à résidence, plusieurs même
« admis à la retraite, reçoivent le traitement attaché à ce
« titre ; par une exception qui me fut particulière, le ministre,
« votre prédécesseur, en faisant exécuter l'ordonnance qui sup-
« prime momentanément l'Ecole Militaire, suspend aussi le
« paiement de mon traitement. Je prie Votre Excellence de

5. Voir le dessin de ce blason, à la page de titre.

« juger si le Roi ayant daigné m'accorder le titre de gouverneur, titre que Sa Majesté n'a jamais révoqué sans motif, « je ne dois pas jouir de tous les avantages qui y sont attachés, ainsi que les autres gouverneurs mais si par des raisons d'économie vous persistiez, Monsieur le duc, à prolonger « encore l'effet de cette décision, vous penserez sûrement qu'en « attendant que vous la rapportiez, je dois jouir de l'indemnité « accordée à tous les inspecteurs en activité. Je prie Votre « Excellence, d'agréer l'hommage de mon respect.

« Le lieutenant général gouverneur inspecteur des écoles royales militaires.

Dupont-Chaumont.

Il revient à la charge en demandant que ses frais de déplacement lui soient payés.

Paris, le 15 mai 1816

« Monseigneur,

« Je viens de terminer l'inspection que Votre Excellence m'a « ordonné de faire à l'Ecole Royale militaire de La Flèche. « Je vous prie de donner des ordres, pour que, selon l'usage, « les frais de poste et de voyage me soient payés.

« Je vous prie, Monsieur le duc, d'agréer, l'hommage de mon « respect.

Dupont-Chaumont.

Le 21 août 1816, il obtient du ministre de la guerre un certificat justifiant ses campagnes et ses blessures sous la Révolution et le 27 février 1819, il insiste pour obtenir le maximum de sa pension de retraite : celle de gouverneur des écoles militaires à laquelle il prétend avoir droit.

Paris, le 27 février 1819

« Monsieur le Maréchal,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire « pour me demander des pièces nécessaires à la liquidation de « ma pension de retraite.

« Je demande à Votre Excellence la permission de lui présenter quelques observations sur ma position particulière. « Appelé par ordonnance du Roi aux fonctions de gouverneur « ne dois-je pas suivre en tout les chances de cette institution ?

« Vainement dirait-on que les lettres de service pour les civils
« sont distinctes de celles pour les divisions militaires ; elles
« ont eu leur institution à la même époque, même traitement,
« mêmes honneurs et prérogatives. Je me trouve dans la même
« position que Mr. Le gl. duc d'Escaze, et susceptible de jouir
« du traitement que la dernière ordonnance attribue aux gou-
« verneurs. Maltraité par les événements, sous les deux mi-
« nistères de Votre Excellence, et sûrement bien indépendam-
« ment de sa volonté, combien n'ai-je pas à espérer de sa bien-
« veillance dans cette dernière circonstance si décisive pour
« moi, par l'interprétation de l'ordonnance de création des
« fonctions de gouverneur, selon l'esprit qui l'a dictée.
« Agrérez, je vous prie, Monsieur le Maréchal, l'hommage de
« mon respect.

Le lieutenant général gouverneur,
Dupont-Chaumont.

Cette insistance à réclamer le moindre avantage financier nous est pénible mais il ne faut pas oublier que, jusqu'en 1789, il était normal de quémander places et pensions et de tout attendre du Roi. Les habitudes ne changent pas rapidement. Sous le 1^{er} Empire, la meute des courtisans n'est jamais rassasiée bien que toute l'Europe leur paye tribut. On sait que hauts fonctionnaires, ministres, maréchaux et même la famille impériale réclament sans cesse et n'hésitent pas à se compromettre dans des affaires de contrebande, de pots de vin et même d'espionnage pour s'enrichir. Comment, dans ces conditions, critiquer notre besogneux général ?

Lorsqu'il est admis à la retraite définitive le 21 mars 1821, on peut estimer que sa carrière militaire fertile en péripéties n'a pas eu l'éclat de celle de beaucoup de ses contemporains : à part ses combats de 1792, il n'a pas participé aux glorieuses batailles de l'Empire. Il fut cantonné essentiellement dans l'administration et il est probable qu'il avait, en effet, de grandes qualités de gestionnaire, et le rôle qu'il joua comme ambassadeur en Hollande confirmé cette impression.

III. — CARRIERE DIPLOMATIQUE

Dupont-Chaumont est ambassadeur en Hollande de juin 1805 à la fin de 1808⁶. Sa tâche s'avère, dès le début, très délicate car le pays supporte mal l'hégémonie française ; il n'applique pas les mesures de blocus voulues par Napoléon et ne vote pas les impôts nécessaires au paiement des armements.

La résistance est si vive que Napoléon y impose son frère Louis comme roi le 5 juin 1806 mais il ne lui laisse pas la bride sur le cou et veut être tenu au courant de tout ce qui se passe par son ambassadeur.

La très importante correspondance qu'échange Dupont-Chaumont avec Talleyrand, prince de Bénévent, alors ministre des Affaires Extérieures, nous prouve qu'il s'acquitta de sa tâche avec une grande application, un zèle soutenu et un souci permanent des intérêts de la France⁷.

Les compte rendus presque quotidiens, toujours écrits de sa main, renseignent le ministre sur la vie de la Cour, les actions du gouvernement hollandais, la conduite du roi et l'état d'esprit du peuple, plus particulièrement de la grande bourgeoisie du négoce.

Son attitude vis-à-vis du roi est assez ambiguë. C'est à la fois un mélange de flatteries (nous rencontrons plusieurs fois l'expression « faire sa cour ») et de critiques à peine voilées.

Il s'intéresse à la famille royale en des termes affectueux : « l'arrivée de la reine Hortense a apporté un peu de gaieté à la Cour » (5 février 1807). Il s'inquiète de la santé du roi, assez mauvaise, et déplore ses tendances à s'entourer de « charlatans qui gâtent sa santé assez robuste pour résister à toutes les manigances ». L'arrivée de Corvisart, premier médecin de l'Empereur, à La Haye, le réjouit. Il partage avec émotion la consternation publique à l'annonce de la grave maladie du fils aîné

6. Le roi Louis abdiquera en 1810 et les Pays-Bas seront annexés.

7. *Arch. Ministère des Affaires étrangères, Hollande, 609 à 612.*

du roi, le prince Napoléon-Charles, et manifeste un sincère chagrin en apprenant, le 7 mai 1807, la mort du jeune prince, dont le corps embaumé fut déposé dans la salle du trône. Plus tard, il se réjouit de l'arrivée de l'Impératrice Joséphine, venue consoler sa fille. Il reconnaît « l'amour sincère » du peuple hollandais pour son souverain. Le 31 août, il annonce le retour du Roi, parti « pour prendre les eaux » en France, comme un événement heureux. A cette occasion il mentionne qu'il s'empresse d'aller « lui faire sa cour ».

Mais il n'approuve pas toujours la conduite du roi, qui, soucieux de défendre les intérêts de son peuple et de ménager sa popularité, ne soutient pas avec assez de zèle les volontés de l'Empereur.

Il ne manque pas de critiquer certaines initiatives du souverain, à son sens peu conformes à la politique française : par exemple, dans une dépêche du 13 mars 1807, il lui reproche de ne pas donner au roi de Saxe, le titre « d'allié et de confédéré », qu'il mériterait à ses yeux. A la même date, il fait état du mécontentement de l'Empereur qui vient d'apprendre le rétablissement dans ses privilèges de l'ancienne noblesse hollandaise, favorable à l'Angleterre. Il fait une démarche en ce sens auprès du roi Louis pour qu'il revienne sur sa décision. Démarche infructueuse. La décision du roi de transférer son gouvernement et sa Cour à Utrecht, ne semble pas de son goût et il en souligne les inconvénients.

Il signale, le 26 janvier 1807, que le gouvernement hollandais — en plein blocus continental — sollicite du gouvernement français la permission d'autoriser Monsieur Vankoorick, à importer d'Angleterre des chevaux de race, dans le but d'enrichir les haras. En passant, il note que le roi Louis s'est permis d'acheter pour son compte personnel les dix plus beaux étalons qui arrivent le 10 juillet !

Mais ses critiques les plus vives portent sur les actions du gouvernement hollandais, qui ne se comporte pas toujours en allié fidèle de la France : Ainsi, le 18 février 1807, il signale qu'on vient de libérer cent prisonniers prussiens, sans autorisation. Il accuse presque ouvertement les ministres hollandais de préparer en sous-main, une alliance avec l'Angleterre. Il désapprouve, le 26 mai 1807, le roi et son gouvernement qui laissent imprimer la « Gazette Royale » en hollandais, alors qu'elle était

imprimée en français, puis traduite. Le roi Louis passe outre. Il signale, le 11 mai 1807, que le conseil des ministres ne lui inspire aucune confiance et déplore, le 14 juillet que depuis l'absence du roi parti « prendre les eaux » en France, « le pays ne soit plus gouverné. ».

On sent chez l'Ambassadeur, une méfiance constante à l'égard du gouvernement hollandais et l'aveu de son impuissance à conjurer l'hostilité de ce dernier vis-à-vis de la France. Toutes ces critiques sont adressées au gouvernement hollandais et donc indirectement au roi.

Un autre problème le préoccupe, c'est celui des finances. Il est chargé de suivre les progrès de l'emprunt français lancé dans le royaume afin de subvenir aux besoins de la Grande Armée. Or, il constate la mauvaise volonté du gouvernement qui semble pratiquer un sabotage discret, alors qu'il favorise ouvertement l'emprunt espagnol « qui marche bien ». L'emprunt français fixé à 40 millions « languit à 22 millions ». Il signale toutefois dans une dépêche du 16 mars 1807 que le roi s'occupe de plus en plus des finances.

Dupont-Chaumont intervient d'ailleurs directement pour pousser à la réorganisation de l'administration financière du royaume.

Il s'intéresse aussi de très près à toutes les questions militaires et joue le rôle de « sergent recruteur », pour le compte de la France. Mais là encore il ne trouve guère d'enthousiasme dans le peuple batave et de compréhension dans le gouvernement : Il écrit le 5 février 1807 que le gouvernement hollandais se refuse à appliquer les règlements sur la conscription. Il propose un remède assez utopique « Changer les mœurs de ce peuple en étendant ses frontières ». Le 18 février, il annonce qu'à ce jour on a grand'peine à recruter 2 000 hommes par mois. Le 12 avril, il se réjouit cependant de la constitution d'une garde royale de 4 000 hommes destinée à s'opposer à un débarquement britannique. Le 26 mai, une lettre annonce de bonnes nouvelles pour la Grande Armée : la belle conduite des 20 000 soldats hollandais et le départ d'une délégation de députés au Grand Quartier Général de l'Empereur pour le féliciter de ses victoires. Le 23 octobre, il signale qu'il a fait des démarches fructueuses auprès du gouvernement afin de faire arrêter des conscrits français, déserteurs, dans le département « des Bouches de la Meuse ».

C'est une assez mince consolation, car on sent qu'il doit lutter pied à pied contre une indifférence quasi générale et une hostilité à peine déguisée du gouvernement batave.

Mais parmi toutes ses préoccupations, il en est une qui occupe une place majeure, c'est la lutte contre l'Angleterre : A La Haye, il occupe un poste de choix pour surveiller et pour renseigner, et il s'acquitte avec beaucoup de zèle de cette tâche.

Au début, son premier souci est de contrecarrer l'action du gouvernement hollandais, qui ne dissimule pas sa sympathie pour l'ennemi n° 1 et celle d'une opinion publique tout aussi favorable. En effet, le blocus lèse considérablement les intérêts de ce peuple d'armateurs, de marins et de négociants ; et on trouve de nombreux moyens pour trouer les mailles du filet. C'est ainsi que dans une lettre du 5 février 1807, il informe son correspondant que la Hollande « vit toujours de ses petites infractions au grand contrat », et il n'hésite pas à employer les mots de « fraude et de cupidité ». Le 18 février, il se plaint de dissensions entre marins français et hollandais dans l'Ile de Walcheren. Il signale qu'un navire corsaire français ayant capturé un navire chargé de charbon anglais, le roi refuse de le rendre aux armateurs français.

On le sent de plus en plus inquiet d'un éventuel débarquement anglais entre les bouches de l'Escaut et celles de la Meuse. Il semble bien informé des mouvements de la flotte britannique : le 29 mai 1807, il signale que la 1^{re} division d'une expédition quitte l'Angleterre pour l'Egypte et il se réjouit de la défaite que lui infligent les Turcs. Il informe qu'il vient de faire arrêter un espion français chargé de fournir des armes à l'ennemi. Le 19 juin 1807, il signale l'arrivée d'une escadre anglaise de 14 voiliers, aux bouches de la Meuse mais il affirme que les défenses sont bien assurées, sauf dans l'Ile de Walcheren qui pourrait bien tomber aux mains de l'ennemi. Le 23 juin, il est heureux d'annoncer que l'expédition anglaise débarquée à Strasslund n'est pas dirigée contre la Hollande et que ses membres vont former le noyau d'une armée en Poméranie. Le 30 juin, il complète cette information en donnant le détail de la composition des troupes anglaises débarquées sur le continent. Le 7 juillet, il signale la sortie d'un corps anglais se dirigeant vers le sud. Destination inconnue. Le 14 juillet départ de nouvelles divisions anglaises.

Le 10 juillet, il met en garde son ministre contre les dangers que représente le parti anglais en Hollande. Le 15 août, il fait une démarche auprès du « Grand Pensionnaire » (1^{er} ministre), pour s'opposer aux communications entre son pays et l'Angleterre. Il met en garde Talleyrand contre « la déviation de l'esprit public » de plus en plus favorable à l'ennemi. Le 27 août, il signale les difficultés qu'il rencontre pour se procurer des journaux anglais et annonce la publication en Angleterre de quatre volumes injurieux pour la France. Le 31 août, nouvelle infraction au blocus : trois bâtiments hollandais sont partis pour l'Angleterre. Le 14 septembre, il réitère ses plaintes contre l'indulgence du gouvernement hollandais envers les faussaires et les contrebandiers. Le 25 septembre, il s'inquiète de plus en plus d'une menace de débarquement et se réjouit de l'échec d'une tentative d'occupation de la Zeeland. Le 8 novembre, il signale que des bateaux américains viennent de quitter l'Angleterre et le 14 novembre il confirme que les ordres de l'Empereur de cesser toutes relations avec l'Angleterre, ont bien été exécutés.

Toutes ces dépêches montrent un soin vigilant pour détecter la menace anglaise et sa ténacité pour la conjurer. Mais on sent au ton de ses lettres qu'il ne se fait guère d'illusions quant au succès de son entreprise. En effet, il se bat pied à pied contre une opinion publique hostile, dans sa grande majorité, à la France ; contre un gouvernement ouvertement pro-anglais ; contre un roi, enfin, qui est pris entre deux devoirs contraires : défendre les intérêts de son peuple et rester fidèle à son frère l'Empereur.

Nous ne pouvons que louer le zèle infatigable de l'ambassadeur, son attachement apparemment indéfectible à l'Empereur et son patriotisme intransigeant.

Bien entendu, le souci de sa gloire et de ses intérêts ne le quitte pas : lorsqu'il est proposé comme « chevalier grand-croix de l'ordre de chevalerie du royaume de Hollande » il se réjouit vivement et demande à Talleyrand d'intervenir auprès de l'Empereur pour qu'il confirme cette distinction et le 21 mai 1807 il glisse dans sa correspondance officielle un rappel de ses propres affaires :

« Je ne puis parler finances à Votre Altesse sans lui rappeler
« le mauvais état des miennes et la lettre qu'elle m'a permis de
« lui écrire l'année dernière à ce sujet. Vous jugerez, Monsei-
« gneur, si c'est le moment de la mettre sous les yeux de
« l'Empereur ».

Il ne semble guère avoir été entendu, puisque le 22 novembre 1807, il insiste de nouveau sur l'état misérable de ses finances personnelles, sur les dépenses extraordinaires qu'il a dû engager pour tenir son rang « d'ambassadeur d'une puissance de 1^{er} rang ». Ses dépenses ont doublé alors que son traitement reste inférieur à celui d'un ministre d'une puissance de second ordre. Il demande qu'on éponge les dettes qu'il a contractées afin de « le mettre en paix avec ses créanciers ».

Nous ne savons pas si cette démarche a été plus fructueuse que la précédente⁸ mais ce genre de jérémiades ne nous surprend guère chez un personnage qui tout au long de sa carrière n'a cessé de « pleurer » sur son sort.

Pendant nous croyons pouvoir affirmer que dans toute la carrière du général Dupont-Chaumont c'est dans sa charge d'ambassadeur qu'il nous apparaît sous son jour le plus sympathique.

8. Il finira par obtenir satisfaction puisqu'il se libère de ses dettes le 2 août 1808.

IV. — DUPONT-CHAUMONT A BRUNOY

a) ACQUISITION DES PROPRIÉTÉS.

Nous sommes à Paris, le 25 floréal An VII (14 mai 1799). Au tribunal civil de la Seine, on vend une partie de la succession de Charles Adrien Deshayes. Il s'agit d'une maison avec des communs et un petit parc situés à Brunoy près de la forêt de Sénart. Dans ce parc se trouve la seconde faisanderie, créée par Monsieur, comte de Provence, en 1778, pour approvisionner ses tirés dans la « garenne toute proche, de l'autre côté de la route de l'Obélisque ». L'ensemble forme un joli morceau de 6 ha 10 a 75 ca⁹.

Un acquéreur enlève l'affaire pour 10 000 F, c'est Antoine Dupont-Chaumont, qui met ainsi le pied sur la commune de Brunoy. Il est alors en congé sans solde mais — nous le voyons — non dépourvu d'économies puisqu'il se libère du prix d'achat en l'espace d'un an¹⁰ et qu'il se met à acheter tout ce qu'il trouve, terrains et maisons dans les environs de son parc :

En effet, l'année suivante il acquiert pour 40 000 F dont 25 000 comptant la ferme de Saint-Thibault à Mandres qui comporte de nombreuses terres à Boussy et à Brunoy qu'il échangera plus tard contre des terres plus proches de son domaine. Puis les années suivantes, il ne cesse d'acheter, d'échanger parfois de vendre maisons, terres, près, bois de façon à constituer un vaste parc autour de sa maison¹¹.

Certaines années sont plus propices : en 1803, il passe douze transactions (5 achats, 5 ventes, 2 échanges) ; en 1805, il réalise huit achats et un échange ; en 1806, il fait sept transactions, de même en 1815 malgré l'occupation étrangère et autant en 1816.

9. Robert de COURCEL, La forêt de Sénart, étude historique, dans *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. L, 1930, p. 395.

10. *Arch. Essonne*, II 14/73, minute du 21 juillet 1828.

11. On compte 83 contrats d'achats, ventes et échanges entre 1799 et 1825. La consultation des matrices cadastrales permet de réaliser d'un seul coup d'œil l'ampleur de ces opérations foncières (voir pl. III à V).

Ce sont, bien sûr, des années fastes de sa carrière mais aussi des périodes où il est particulièrement disponible ; ainsi en 1803 il est au repos jusqu'en mai et en 1815-16 ses fonctions de commandant de l'Ecole Militaire l'éloignent peu de Brunoy.

Il réussit deux beaux échanges, avec l'Etat, qui arrondissent considérablement son parc : suite à la loi du 21 avril 1810 qui permet des échanges entre les Domaines et les particuliers, le préfet de Seine-et-Oise, par arrêté du 24 octobre, lui cède 18 ha 21 a 5 ca de forêt contre divers bois et terres ; de même, les 7 et 8 novembre 1817, le ministre de la Maison du Roi lui abandonne 44 ha 77 a de bois¹².

En cas d'absence, il donne procuration générale à son secrétaire, Antoine Charles¹³ qui, probablement aidé du notaire¹⁴, ne manque aucune occasion. Lorsqu'Antoine Charles meurt à Paris en mai 1811, Dupont-Chaumont revient d'Italie et donne procuration le 23 juillet à un épicier de Brunoy Jean-Baptiste Hyppolite Maréchal pour acquérir la succession dudit Charles, ce qui est fait le 24 novembre. Puis la veuve Charles, qui restera sa créancière jusqu'en 1826, devient à son tour son procureur le 17 mai 1812 ; elle sera vite inutile puisque le général mis à la retraite, peu après, pourra signer lui-même ses contrats.

Il est amusant de voir ce général de la Révolution constituer son domaine exactement comme le faisaient les nouveaux nobles du xv^e siècle qui arrondissaient progressivement leur acquisition première de façon à constituer un ensemble groupé pour y construire un château neuf et y aménager un vaste parc.

Ainsi agissent à la fin de la Révolution et sous l'Empire les nouveaux riches et les nouveaux nobles en majorité militaires. Il ne faut pas oublier que le Directoire et le Consulat furent des périodes d'inflation galopante et que, en dehors de la spéculation, le seul moyen de conserver ses économies était d'acheter des biens fonciers. Ce qui était une mesure de prudence devint

12. Devant M^e Pean de Saint-Gilles, notaire à Paris. Cet échange devait être annulé par jugement du tribunal civil de Corbeil le 18 mars 1834.

13. C'est le cas avant son départ pour l'Italie, le 12 mai 1803. (*Arch. Essonne*, minutes de M^e Hulot, II E 14).

14. Les notaires de Dupont-Chaumont à Brunoy furent Jean-François Hulot jusqu'à septembre 1822 ; Jean Thomas Dupont jusqu'à mars 1825 ; Michel Rossignol jusqu'à janvier 1830, enfin Alexandre Jeannet-Saint-Hilaire (*Arch. Essonne*, II E 14/50 à 77).

un procédé de constitution d'un domaine lorsque Napoléon créa une nouvelle noblesse que, bien souvent, il dota, lui-même, de terres aussi bien en France que dans les pays conquis.

Dupont-Chaumont n'eut pas une carrière assez brillante pour profiter des largesses de l'Empereur comme son frère qui reçut une dotation de 19 261 francs de rente sur le grand duché de Varsovie le 30 juin 1807, une autre de 5 882 francs sur le grand livre le 23 septembre 1807 et une troisième de 19 000 F sur le Hanovre le 10 mars 1808 avant d'être fait comte le 4 juillet 1808.

Toutefois, lorsqu'il était ambassadeur en Hollande, il pouvait espérer quelque dotation ou quelque titre...

La disgrâce de son frère lui retira toute chance sous le 1^{er} Empire ; il dut attendre 1814 pour obtenir le titre de comte.

Bien qu'il se plaigne souvent de manquer d'argent, il est rarement en difficulté : il paye généralement comptant dès que les formalités hypothécaires sont remplies ; quelquefois, il obtient un délai de 2 ou 3 mois pour acquitter le solde de son dû. Il n'emprunte qu'à deux reprises : le 10 décembre 1805, 20 000 F de Martin Garat, directeur de la Banque de France qu'il rembourse le 2 août 1808 et de 1826 à 1830 157 000 F en cinq emprunts de divers prêteurs parisiens ou corbeillois qu'il rembourse après la vente de son domaine en 1831.

En 1805, il avait besoin d'argent frais pour partir en ambassade en Hollande ; il pouvait donc, à juste titre, faire valoir qu'il s'était endetté pour tenir son rang. En 1826-1830, il lui fallait payer sa maison de Paris et préparer sa nouvelle installation avant de quitter Brunoy.

b) LE CHÂTEAU.

D'abord appelé « domaine de la Faisanderie », (le nom est resté pour désigner le quartier sur les cartes d'état major), l'ensemble constitué par Dupont-Chaumont prit le nom de « Parc de Bosserons »¹⁵.

Ce vaste domaine comprenait 77 hectares, 5 ares et 10 centiares. Dupont-Chaumont le fit entièrement clôturer de murs

15. Voir le plan du parc en 1874, pl. VI et le plan cadastral en 1972, pl. VII.

dont on retrouve de nombreux vestiges, rue Dupont-Chaumont et avenue du Général Leclerc. Dans cette avenue, la grande grille au n° 51 bis, servait d'entrée ; elle est encore en bon état, ainsi que les piliers de pierre et les épines de fer forgé sur le côté droit. Elle doit dater de 1778, l'année de construction de la faisanderie ; elle se trouve, d'après certaines cartes, juste dans l'axe du bâtiment.

Les limites de ce parc étaient les suivantes (nous leur donnons leurs noms actuels) : toute la rue Dupont-Chaumont, l'avenue du Général Leclerc, la R.N. 6, dans la forêt de Sénart : une ligne parallèle à la route forestière des Moines et, très proche de cette voie, enfin, la route de Quincy.

Dans ce vaste domaine, se trouvaient toutes tracées des voies forestières qui subsistent encore sous forme de rues : L'avenue de la Forêt en entier, passait par le « Carrefour de Brunoy, » (Place Madeleine) ; l'avenue d'Orléans, joignait le « Carrefour de Brunoy » ; le « Carrefour de la Justice de Brunoy » (Place des Fêtes), se prolongeait dans la forêt ; la rue des Acacias joignait le grand chemin de Bourgogne (R.N. 6), le carrefour de la Justice, le carrefour des Châtaigniers, pour se terminer au hameau des Bosserons. Cela donne une idée de l'ampleur du parc.

De cette vaste propriété, on conserve, au musée de Brunoy, un plan exécuté bien plus tard (en 1874), par Monsieur La Barre, alors que le propriétaire s'appelait Ménagier¹⁵.

Nous pouvons ainsi constater qu'une grande partie du domaine était en prairies et même en cultures. La forêt s'étendait tout le long de l'actuelle R. N. 6, et sur toute la partie Est. Un chemin longeait la grand'route à quelque distance et tournait sur la gauche vers la Sablière. Quelques bosquets occupaient le Nord-Est ; d'autres se situaient au niveau de la station-service « Relais de la Faisanderie ».

Le long de l'actuelle avenue du Général Leclerc, une allée de sapins permettait de gagner la Tour de Thérésia, dont nous parlerons plus en détail, et qui se trouvait non loin de l'Obélisque (la Pyramide). Tout cela constituait le « Grand Parc ».

Dans l'emplacement limité par « l'avenue de l'Obélisque », l'actuelle rue Dupont-Chaumont, la rue du Parc (à peu de chose près) et ce que l'on appelle la rue de la Forêt (autrefois route des Etangs), s'étendait le « Petit Parc ». Il comprenait des serres et une orangerie qui se situaient à l'emplacement de notre « mar-

ché des Bosserons », des bosquets, un bassin rond avec des pelouses et des petits chemins contournés. Une grande butte de terre abritait une glacière : elle se trouvait dans une parcelle boisée non loin de l'Allée de sapins.

A une distance presque égale de la rue des « Grais » et de la rue du Pressoir, s'élevait le château : avec un bassin sur le devant et les communs à gauche, en entrant dans la propriété. Entre ces deux rues déjà citées et jusqu'au niveau de la rue Talma, s'étendaient les potagers et les vergers. L'avenue de Portalis n'était pas encore percée.

Le château était massif et peu élégant¹⁶. Au centre du rez-de-chaussée s'ouvrait une grande porte vitrée, surmontée d'une imposte semi-circulaire qui occupait la hauteur de l'entre-sol. Trois fenêtres à droite, trois fenêtres à gauche avec des persiennes meublaient la façade.

Un bandeau de pierre séparait l'entre-sol du premier étage. Là, une fenêtre centrale, coiffée d'un fronton triangulaire, était encadrée de deux niches abritant des statues blanches ; à ce niveau, on retrouvait la même ordonnance : trois fenêtres de chaque côté. Au-dessus s'étendait le toit d'ardoise à quatre pans, percé de huit cheminées de brique très simples, et de trois lucarnes de chaque côté, qui éclairaient les mansardes.

A chaque extrémité du bâtiment, et formant terrasse au niveau du premier étage, s'étendaient deux petites ailes très ramassées, de même style, revêtement de pierre blanche en bandes horizontales. Les pourtours de la terrasse qui occupait leur sommet, étaient limités par des piliers de pierre, encadrant des motifs de terre cuite à claire voie, et surmontés de vases de pierre : au nombre de douze par aile.

Il semble que ce château était bien fait pour abriter un militaire. Si l'on fait abstraction des deux niches à statues, qui étaient sans doute une concession à la mode de l'époque (voyez la Maison de Talma, dont l'aménagement date sensiblement de la même période), la bâtisse a beaucoup d'affinités avec une caserne en réduction.

Elle se trouvait juste dans l'axe de l'actuelle avenue Portalis. Cette avenue a été percée quand on a vendu par lots les anciens vergers et potagers. C'est à cette époque que fut créée

16. Voir pl. VIII.

une servitude : obligation dans cette voie de clôturer les parcelles avec des grilles de fer (1866).

Une vieille carte postale, nous restitue le paysage de cette époque : on découvre bien le château au bout de l'avenue ; on distingue l'imposte ainsi que les deux statues. Une grille de métal limitait le parc du château.

Le château des Bosserons était fort bien meublé, dans le style froid et sérieux de l'Empire¹⁷. Tout le mobilier ou presque était d'acajou foncé avec des ornements de cuivre doré. Les tables, buffets, consoles etc... avaient un dessus de marbre, le plus souvent turquin. Les bibelots étaient fort nombreux et fort riches. Le propriétaire avait une prédilection pour l'albâtre. On pouvait voir notamment un certain nombre de vases, de pendules et de lampes suspendues faits de cette matière. Plusieurs statues de marbre ornaient les différentes salles : Iphigénie ; Cléopâtre, qu'une femme tentait de poignarder ; une femme portant un bébé enfin un buste. Ces quatre statues étaient estimées cent louis (2 000 F or) en 1838.

On marchait sur des tapis d'Aubusson. Les canapés, divans, bergères, chaises, toujours d'acajou, étaient tendus d'une étoffe dite « de Perse ». Dans le salon c'était de la soie, dans l'entrée, de la fine toile.

Dans la bibliothèque, trônait une mappemonde. Les livres étaient serrés dans trois grands meubles de chêne et de sapin. En voici l'inventaire :

- Histoire de France : 54 volumes
- J. J. Rousseau : 30 volumes
- Dictionnaire de l'Académie : 14 volumes
- Encyclopédie : 36 volumes
- Dictionnaire Français : 44 volumes
- Autres dictionnaires : 5 volumes
- Divers : 302 volumes

Soit en tout 485 volumes.

17. Nous n'avons pas d'inventaire du château de Bosserons mais il y a tout lieu de penser qu'en 1831, Dupont-Chaumont fit transporter ses plus beaux meubles à Chaillot où ils sont inventoriés en 1838. Le reste, qui représente encore un énorme mobilier, fut vendu sur place aux enchères les 25, 26 et 27 septembre (II E 14/77).

Il y avait aussi plusieurs cartons de cartes, 4 atlas et la carte des chasses royales en Sénart.

On constate que notre homme ne donnait guère dans la poésie ou dans le roman.

Le secrétaire était petit, recouvert d'un tapis vert. Un divan, un fauteuil Voltaire, 2 chaises d'acajou garnies de toile parme, 2 bergères, 2 fauteuils d'acajou complétaient le mobilier de cette salle.

Dans le château il y avait beaucoup de glaces dont certaines, de grande taille étaient faites néanmoins d'un seul morceau. En général, elles étaient encadrées de bois sculpté et doré, avec appliques de bronze.

Il serait fastidieux d'énumérer tout le contenu du château. Disons tout de même qu'il avait une quantité considérable de meubles et de tous les objets nécessaires à la vie ; les assiettes par centaines, les draps, les torchons dépassaient le nombre de 50, les serviettes celui de cent. Toutes les pièces avaient une cheminée garnie de tout le matériel nécessaire à l'entretien du feu : pelle, pincettes, chenêts, pare-feu, tapis d'âtre, etc... Chaque meuble avait sa housse, pour les périodes où le château n'était pas habité.

La cave était bien garnie et les casiers contenaient des bouteilles de Chablis en grand nombre, du vin de Vermenton rouge et blanc, du Bordeaux, du Frontignan de Lunel, du Pomard, du Madère, du Sauternes, du vin de Constance, et nombre de bouteilles d'eaux de vie et de liqueurs.

Notre homme possédait naturellement beaucoup de linge : 31 chemises de baptiste et 75 chemises ordinaires, 10 gilets d'été, 8 pantalons de casimir, 26 paires de bas de coton, 40 mouchoirs et 16 cravates.

Pour ses déplacements, et Dieu sait s'il parcourut la France et l'Europe ! il disposait d'une bibliothèque portative, d'un nécessaire de toilette en acajou et cuivre, contenant diverses pièces de porcelaine et un flacon à bouchon d'argent et un nécessaire de table comprenant divers objets d'argent : timbales, 2 couverts, 2 salières, un chocolatier, un réchaud à esprit de vin, et autres pièces.

Il avait engagé, pour tenir sa maison une gouvernante, Madame veuve Guillaume, née Emilie Victoire Carré. Il lui don-

naît pour gages 60 francs par mois, soit trois louis. Cette personne devint propriétaire à Brunoy en 1834. Elle acquit une maison rue des Grès aux Bosserons ; elle était attentive aux intérêts de son maître qui lui en était reconnaissant.

Le château des Bosserons devait avoir une triste fin. D'après les témoignages d'un vieux Brunoyen (peut-être le plus Brunoyen des Brunoyens) la propriété fut mise en vente par la propriétaire M^{me} Ménager ; le bureau de vente « de Célicny » s'occupa des transactions, et un entrepreneur de Brunoy, M. Houry, acheta tout l'ensemble de la propriété. Il avait pour mobile de morceler le parc, afin de créer des chantiers pour faire travailler son entreprise. Il réalisa son projet et comme le château était mal placé, juste au beau milieu de la voie principale du lotissement et sans doute ainsi isolé, invendable, M. Houry décida sa démolition ; c'était vers l'année 1905.

La grande maison fut détruite à la pioche, pan de mur par pan de mur. Dans l'équipe de démolition, un certain Rousseau était spécialisé dans l'abattage ; il criait au moment opportun « Gare dessous » et le mur tombait dans un grand fracas et une poussière dense.

Tout était récupéré : pierres taillées ou non, carrelages, appuis de fenêtres, marches, plaques de marbre, cheminées, portes, volets, fenêtres etc... C'était entreposé dans un « chantier » à l'ouest du château. Tous ces éléments furent soit vendus par l'entrepreneur, soit utilisés par lui dans ses constructions. Quelques éléments du domaine subsistent : la conciergerie qui devint l'Auberge Talma ; une partie des communs (graineterie, laiterie...) c'est la maison qui fait suite à la pharmacie, rue du Château et une maison très rénovée, avenue de Bellevue.

Dans le parc, entre l'avenue du Château et l'avenue des Platanes, il y avait un bassin qu'on ne put, à l'époque, faire sauter ; il était trop solidement construit. On aurait pu utiliser la dynamite mais on se contenta de le combler. Deux ou trois propriétés actuelles sont situées sur ce bassin.

Les parcelles du lotissement des Bosserons furent vendues par l'agence Hirt dont les bureaux se trouvaient rue de la gare, où est située actuellement la pharmacie de la gare. L'une des premières constructions du lotissement fut l'Hôtel de la Pyramide bâti par M. Latour, qui devint ensuite l'Hôtel du Cheval Blanc et fut démoli en totalité y compris la tour de Thérésia, pour permettre la réalisation de la résidence du Cheval Blanc.

c) DUPONT-CHAUMONT ET LA VIE MUNICIPALE.

Le nom du général comte Dupont-Chaumont figure pour la première fois le 14 mai 1819, sur le registre des délibérations du conseil municipal de Brunoy mais il n'est pas encore conseiller municipal : le maire de l'époque, l'adjudant général Agnel, avait en effet réuni les dix membres du conseil pour leur annoncer qu'il avait écrit « nominativement » aux quatorze propriétaires les plus imposés de la commune, parmi lesquels l'acteur du Théâtre Français Talma et le général comte Dupont-Chaumont, les invitant à assister à une réunion extraordinaire du conseil municipal. Le but de cette réunion était de délibérer en commun sur l'établissement d'une imposition extraordinaire dont le produit serait destiné :

— « Au rétablissement » :

- a) des murs du cimetière commun à Brunoy et à Epinay,
- b) de la toiture du lavoir,
- c) de la toiture de l'école,
- d) des murs du parapet du pont de Soulins.

— « A la réparation de l'horloge municipale ».

— « Au nivellement et aux plantations de la place publique ».

Le total des dépenses était évalué à 2 000 francs. Il n'y eut probablement pas d'opposition puisque le conseil municipal adopta le projet, mais seuls le maire, l'adjoint et les conseillers municipaux apposèrent leur signature au bas de la délibération.

Ce n'est que le 5 mars 1820 que le général comte fut installé au conseil qui, ne l'oublions pas, sous la Restauration était composé de membres tous nommés par le préfet. Ils entraient en fonction après avoir prêté le serment suivant : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Charte constitutionnelle et aux Lois du Royaume ».

L'acteur Talma, lui aussi, faisait partie de cette nouvelle assemblée qui n'était composée que de notables choisis parmi les plus riches propriétaires fonciers. Le nouveau maire était Maître Hulot, notaire et son adjoint était Monsieur Venteclef.

Dans ce conseil municipal, où il siégea régulièrement jusqu'en 1832, Dupont-Chaumont semble avoir tenu un rôle mo-

deste. Il est vrai que le registre des délibérations ne mentionne pas les interventions des membres du conseil. D'après le compte rendu des séances, il semble que le maire propose et que les conseillers se contentent d'approuver et de signer.

En revanche, Dupont-Chaumont fait preuve d'une remarquable assiduité. En onze ans d'exercice, nous retrouvons sa signature, très lisible et bien en évidence, sur tous les comptes rendus de séance sauf deux. L'interruption dura du 8 juillet 1831 au 9 avril 1832¹⁸. Nous en trouverons l'explication dans le compte rendu suivant : « Le 9 avril 1832, à midi, s'ouvre une séance extraordinaire du conseil municipal, présidée par le maire Hulot. Le général Dupont-Chaumont (le titre de comte est omis) qui jusqu'à ce jour n'avait pu prendre part aux délibérations parce que retenu chez lui pour cause de maladie, demande avant toute discussion à prêter serment à Sa Majesté Louis Philippe 1^{er}. (C'était le 9^e serment depuis le début de sa glorieuse carrière). Le maire lit la formule « Je jure fidélité au Roi des Français obéissance à la Charte constitutionnelle et aux Loix du royaume ». « Main levée, Dupont-Chaumont répète la formule, le maire lui donne acte de sa prestation de serment et il prend place au bureau ».

Ce fut une des dernières apparitions du général au conseil municipal de Brunoy : il devait bientôt quitter notre commune pour se retirer à Chaillot¹⁹.

18. Mairie de Brunoy, registres des délibérations municipales.

19. Voici les dates des réunions du conseil municipal auxquelles assista Dupont-Chaumont, avec l'objet principal des débats, mis en délibération ces jours-là comme l'indique le registre de l'époque.

5 mars 1820	Installation de Dupont-Chaumont au conseil municipal.
1 mars 1821	Fabrique de Brunoy.
3 mars 1821	Conseil de fabrique de Brunoy.
10 mars 1821	Conseil de fabrique.
9 mai 1821	Traitement du garde champêtre.
11 mai 1821	Budget de la commune.
2 septembre 1821	Installation de MM. Hulot et Vantecleff, maire et adjoint (prestation du serment).
9 mai 1822	Budget et garde champêtre.
10 mai 1822	Affaire de la sablière de Sénart et du faux-fuyant de Corbeil.
14 août 1822	Echange Talma (chemin).
17 janvier 1823	Sablière et faux-fuyant de Sénart.
11 mars 1823	Legs. Bureau de bienfaisance.

Nous avons bien examiné les registres de l'état civil de Brunoy entre les années 1800 et 1833 époque où Dupont-Chaumont a résidé à Brunoy. Nous n'avons trouvé aucun acte portant la signature de notre général : ni naissance, ni mariage, ni décès n'ont eu le privilège de l'avoir comme témoin.

Une seule exception la naissance de sa nièce Claire Dupont en 1816 ; il signe en compagnie de son frère, l'évêque de Coustances, Pierre Dupont, et de son neveu le père de l'enfant, François Dupont.

14 mai 1823	Budget. Route diagonale. Traitement du garde champêtre.
5 août 1823	Demande Talma pour deux voûtes sous une route. Transaction pour la sablière et le faux-fuyant.
22 septembre 1823	Fabrique de Brunoy.
20 décembre 1823	Concession Luxeuil (don à la fabrique).
1 février 1824	Budget.
19 mai 1824	Traitement et conduite du garde champêtre.
23 juin 1824	Brunoy rattaché au bureau de poste de Villeneuve.
23 août 1824	Concession Martin.
23 décembre 1824	Nomination d'un délégué à l'assemblée cantonale.
12 mai 1825	Budget. Traitement du garde champêtre.
13 mai 1825	Conduite du garde champêtre. Concession Ricquebourg. Deux gardes pour les parcelles de la princesse de Wagram (réception). Garde des propriétés Hulot (réception). Révocation de la concession de la sablière.
20 novembre 1825	Nomination du garde Veron.
29 janvier 1826	Nomination quinquennale des maire et adjoint (Hulot).
12 mai 1826	Budget. Traitement et conduite du garde champêtre.
20 août 1826	G. Roux vigneron nommé garde de M. Ricquebourg.
2 mars 1827	Installation de quatre membres du conseil. Etat des chemins vicinaux - Route de Tigery.
1 avril 1827	Réparation du chemin de Tigery.
12 mai 1828	Comptes du receveur. Conduite et traitement du garde. Chemins vicinaux.
14 mai 1828	Passage souterrain sous une voie communale.
14 mai 1829	Arrêt des comptes. Garde champêtre : traitement et conduite. Budget.
14 mai 1830	Arrêtés divers. Alignement Magnin. Demande Ricquebourg.
8 juillet 1830	Budget. Garde champêtre.
10 février 1831	Demandes de Fournier et Maréchal.
6 mai 1831	Budget.
INTERRUPTION	
9 avril 1832	Serment de Dupont-Chaumont à Louis-Philippe.
9 mai 1832	Comptes.
11 mai 1832	Comptes.

De même, on ne le trouve figurant comme témoin qu'à un seul contrat de mariage passé à l'étude de son notaire en 1827²⁰.

Il semble donc, si l'on se fie aux documents que notre général eut peu de relations à Brunoy. Un autre grand propriétaire de l'époque, Talma, a la réputation d'avoir eu des rapports affables avec la population locale, même avec des humbles et cependant, pas plus que Dupont-Chaumont, il ne figure sur les registres de l'état civil.

Il est donc bien difficile de tenter une évocation des rapports de Dupont-Chaumont avec ses concitoyens de Brunoy.

L'ancien chemin « de Combs-la-Ville à Montgeron » s'appelle, depuis 1866 et dans sa portion purement bosseronnaise (entre la forêt et la rue de la Pyramide), rue Dupont-Chaumont.

Ne croyez pas qu'après la mort du général, une délibération du conseil municipal ait voulu, en souvenir de l'ancien ambassadeur et conseiller municipal, donner son nom à une rue pour perpétuer son souvenir, comme cela fut fait pour Talma, en 1856, « en souvenir de l'éminent artiste qui, pendant de longues années a habité dans la commune et y a laissé d'unanimes regrets et d'incontestables souvenirs de bienfaisance et de bonté ». Plus prosaïquement, c'est à l'occasion d'une remise en place de la voirie de Brunoy qu'on plaça des plaques aux carrefours. Des noms furent attribués aux rues qui n'en avaient pas, peut-être par des conseillers municipaux, mais pas en séance régulière du conseil : on donna à cette voie qui passait dans le domaine le nom de son propriétaire le plus illustre...

d) DUPONT-CHAUMONT ET LA FORÊT DE SÉNART — L'AFFAIRE DU FAUX-FUYANT DE CORBEIL.

Le général Dupont-Chaumont aimait la chasse ; il était lieutenant de louveterie et s'intéressait à la forêt de Sénart dont son parc occupait une partie.

En août 1815, il demanda aux Eaux et Forêts l'autorisation de pratiquer la destruction des renards qui pullulaient et en général de tous les nuisibles. En effet, le gibier se faisait rare. Dans une lettre datée du 12 août 1815, le baron Dubaret écri-

20. *Arch. Essonne*, II E 14/70. Voir ci-dessous, p. 65.

vait au directeur général de la Maison du Roi, de qui dépendait Sénart, que le gibier avait quasiment disparu et que les bruyères trop hautes de certains cantons de la forêt étaient le repaire habituel des renards et des loups²¹ et qu'on ne pouvait les en faire sortir sans chiens.

La demande du général dut être la bienvenue !

Dupont-Chaumont avait pris la charge de l'entretien de la route royale de Genève (notre R. N. 6), dans sa traversée de la forêt de Sénart. Il fallait, pour une telle entreprise, trouver des pierres à proximité de la route. Le 14 août 1813, il signe un bail par lequel il reçoit l'autorisation d'exploiter la meulière dans deux parcelles de la forêt : le Bois d'Automne et le Bois de la Brune, à charge pour lui, après extraction de la pierre, de combler et de replanter. Ce bail dura longtemps, puisqu'il était encore en vigueur sous le règne de Louis XVIII²².

Du temps où la forêt de Sénart commençait au sud de l'actuelle rue Dupont-Chaumont, le faux-fuyant de Corbeil était un chemin qui, partant de la laie forestière dite « route des Bosserons » (actuellement avenue de la Forêt), au sud de la Faisanderie, contournait le Carrefour de Maurepas, traversait la « route d'Epinay », et la « route de Brunoy » et après quelques détours, atteignait la route de Paris à Lyon (notre R. N. 6) à peu près là où notre route de Corbeil vient aboutir. De là, il se dirigeait à travers bois, sans passer par les carrefours, jusqu'à la Faisanderie d'Etiolles et se prolongeait sous le nom de « faux-fuyant de Brunoy vers Soisy et Corbeil ».

Lorsqu'Antoine Dupont-Chaumont fit enclore de murs son grand parc des Bosserons, il engloba tout le sentier, depuis les Bosserons jusqu'à notre R. N. 6, condamnant ainsi tout passage. Pourtant, c'était une voie très utilisée par les Brunoyens qui se rendaient à Etiolles, à Soisy ou à Corbeil car elle réduisait considérablement le parcours. Ce sentier existait depuis les premiers seigneurs de Brunoy, bien avant les routes droites qui datent, pour les plus anciennes, du règne de Louis XIV. Non seulement tolérés, mais reconnus par les administrateurs des forêts, ces faux-fuyants furent élargés et élargis sous le règne de Louis XV, lorsque l'on aménagea de nouvelles voies pour les

21. *Arch. nat.*, O³ 958, cité par Robert de COURCEL, *op. cit.*, p. 396.

22. *Arch. nat.*, O³ 1024, cité par Robert de COURCEL, *op. cit.*, p. 396.

chasses royales. Le droit de passage, sur ces sentiers était universellement admis. On dépensa, pour les nettoyer, 136 journées d'ouvriers à 20 sols par jour.

Après la clôture du parc, les usagers des Bosserons qui voulaient aller à Etiolles ou Corbeil devaient faire le détour par la Pyramide et la « route de Lyon », pour retrouver le sentier qui continuait au-delà de la grand'route. Ce fut donc un concert de protestations. Mais notre homme, fort de son droit de propriétaire, refusa tout passage. De plus, il n'était pas permis de contourner la propriété sans autorisation ; la forêt était bien gardée et les gardes sévères.

Le conseil municipal de Brunoy, dont faisait partie Dupont-Chaumont prit la défense de la population et se plaignit aux inspecteurs des forêts et des chasses royales. Le 17 janvier 1822, le maire leur adresse un mémoire sur l'utilisation de la sablière et du faux-fuyant de Corbeil. Il rappelle que, tant dans le plan terrier seigneurial que dans le plan cadastral de 1811 (donc récent) et dans tous les anciens plans de la forêt de Sénart, le faux-fuyant est indiqué ; il affirme que le domaine de la Couronne se doit de donner aux particuliers des chemins vicinaux ou de communication de commune à commune.

A la date du 10 mai 1822, une lettre provenant de l'inspecteur général adjoint des bois et chasses du roi est examinée en séance du conseil municipal. Cet inspecteur désire qu'à la suite de l'arrangement établi entre le maire et l'administration, il soit consigné (et approuvé par le conseil) que « la cession invoquée était de pure munificence ou de tolérance et par conséquent révocable à volonté » qu'il ne devait pas y avoir d'obstacle à cette inscription, car des restrictions de cette nature sont peu probables. Le conseil municipal examine avec attention la teneur de cette lettre. Dans sa réponse, le maire reconnaît les bienfaits de Sa Majesté dans la circonstance pour les habitants de Brunoy, au nombre desquels il sera toujours d'accord pour comprendre la jouissance de la sablière et du faux-fuyant de Corbeil. Mais, poursuit-il, les droits de la commune de Brunoy relativement à la jouissance de la sablière et du faux-fuyant sont établis de manière irréfutable ; renvoyant son correspondant au mémoire du 17 janvier, il continue « Il serait plus que ridicule de soutenir que les habitants de deux communes voisines séparées par une portion de forêt domaniale fussent obligés de faire

quelquefois la moitié du tour d'une forêt — quatre à cinq lieues au lieu d'une — pour communiquer. Relativement à la sablière, les habitants ont obtenu leurs droits, par échange avec Sa Majesté mais, en plus, il y a la décision ministérielle du 18 floréal an 6 qui confirme nos droits et dont l'existence est établie par des preuves officielles fournies dans le mémoire précité ».

Il continue ainsi « Le fait que nous acceptons de dire que c'est une pure tolérance donc révocable à volonté mettrait les droits de la commune à la discrétion des agents de la Couronne. Le conseil municipal n'a pas le droit de renoncer pour les habitants de Brunoy à des droits aussi certains que ceux de l'usage du faux-fuyant et de la sablière — et son avis est que, sans prétendre à la propriété de la sablière ou du faux-fuyant, mais simplement au droit de jouissance — il ne peut consentir à affirmer que c'est pure munificence, donc révocable. Et c'est signé : Hulot maire, Talma, Dupont-Chaumont, etc...

Devant tant de fermeté de l'équipe municipale, l'inspection des forêts et chasses de la Couronne menace la commune d'une comparution en justice et offre une transaction. Le conseil municipal se réunit le 17 janvier 1823 et délibère. La menace d'une action en justice a opéré et amène les conseillers à être plus conciliants. La teneur de la réponse est la suivante :

— Nous ne pouvons prouver nos droits d'une façon irréfutable, donc nous recevons l'usage du faux-fuyant et de la sablière de la munificence du roi.

— Nous serions des ingrats de dire le contraire et de le soutenir en justice. En conséquence, nous acceptons de reconnaître que nous tenons l'usage du fuyant et de la sablière de la seule bonté et munificence de Sa Majesté et que les habitants de Brunoy utiliseront fuyant et sablière conformément à la transaction proposée. Signé : Hulot maire, Talma, Dupont-Chaumont etc...

C'est une capitulation ! mais notons que l'expression « révocable à volonté » n'a pas été reprise.

Le 5 août 1823 est établie la convention suivante entre l'administration forestière royale et la commune de Brunoy ; nous la résumons point par point :

— Les habitants de Brunoy jouiront de la sablière.

— Un nouveau fuyant sera établi en remplacement de l'ancien ; il suivra, à l'extérieur, le tracé des murs du parc des Bosserons, dans la forêt ; Sa Majesté en concède la jouissance à ladite commune de Brunoy aux charges et conditions suivantes :

— Les habitants de Brunoy n'ont aucun droit de propriété sur la sablière établie près de l'ancienne tour de Maupas et au fuyant de Corbeil conduisant des Bosserons à la route de Melun. Ils ne tiennent que de la bonté et de la munificence de Sa Majesté, la jouissance dudit faux-fuyant et de ladite sablière ainsi que l'a dit le conseil municipal, le 17 janvier 1823.

— Pour en faciliter l'usage, le chemin à établir le long des murs du parc de Dupont-Chaumont sera d'une largeur de 6,60 m, pris sur le domaine de la Couronne jusqu'à la route de Melun ; on arrachera les arbres, on comblera la mare, on creusera un fossé et le remblai sera jeté côté forêt. Une barrière sera implantée pour fermer l'accès à la sablière. Les travaux devront être terminés le premier avril 1824.

— Il sera fait un plan aux dimensions actuelles de la sablière et le cas échéant il sera déterminé chaque année la surface d'extension de ladite sablière ; la clé de la barrière sera aux mains du garde local.

— Chaque année, le maire adressera un état indicatif des besoins en sable (nombre de tombereaux) aux inspecteurs des forêts et il recevra les bons pour enlever le sable : pour les personnes étrangères à Brunoy, le prix sera de 0,25 franc pour les tombereaux à un cheval et 0,50 franc pour les tombereaux à deux chevaux.

A la fin de cet accord, capitulation complète, les conseillers municipaux ont déclaré que telle bienfaisance pourra être révoquée et ont signé

Hulot maire, Talma, Dupont-Chaumont, etc...

Mais l'affaire rebondit le 13 mai 1825. Le maire reçoit un avis où lui est signifiée la révocation de la concession de la sablière (on ne parle pas du faux-fuyant). Bien entendu, le conseil municipal conteste cette révocation ; dans sa véhémence réponse, il ose parler, à mots couverts, d'un véritable piège tendu à la commune : on appâte le conseil avec une convention détaillée et avantageuse à condition qu'il la déclare révocable, et on la révoque deux ans après.

Nous arrêterons là cette histoire. En effet, après ce 13 mai 1825 jusqu'au départ de Dupont-Chaumont en 1832 on ne retrouve plus trace de cette affaire.

Il y a tout lieu de penser que le faux-fuyant a bien été réalisé avant le 1^{er} avril 1824 comme le voulait la convention ; sinon les usagers n'auraient pas manqué de se plaindre et l'affaire n'aurait pas été classée facilement.

En conclusion, Dupont-Chaumont a fait une bonne affaire : il a agrandi son parc sans conserver la servitude de passage et c'est l'administration des forêts qui a fait réaliser le chemin de remplacement.

e) L'HISTOIRE DE THÉRÉSIA DE CECILLY.

On a l'habitude de considérer Jeannest-Saint-Hilaire, maire de Brunoy de 1840 à 1865 et notaire de 1830 à 1849, auteur de quelques ouvrages (dont « L'Itinéraire du Chemin de Fer de Lyon, de Paris à Sens », 1848), comme un homme doué d'une belle imagination. Ses souvenirs sont suspects et semblent peu sérieux. Tout de même, nous ne pouvons pas passer sous silence, dans cette biographie, l'histoire de Thérésia.

Jeannest-Saint-Hilaire, en l'occurrence, raconte des souvenirs personnels. Il a connu Antoine Dupont-Chaumont et s'en est même fait estimer. C'est à lui que le général a confié le soin de vendre ses propriétés, afin de liquider ses dettes, avant de se retirer à Chaillot.

Ces précautions étant prises, le lecteur prévenu que l'histoire a pu être arrangée par notre notaire, nous allons la raconter ; elle est très romantique, et ce sera la petite « fleur bleue », qui amènera un peu de douceur dans cet ouvrage que domine trop souvent le fracas des armes.

Donc, notre général a été nommé commandant de la 27^e Division Militaire à Turin, nous sommes en mars 1803. Il semble qu'il fasse fonction à la fois d'ambassadeur et de gouverneur.

Il eut un certain jour à remettre une lettre de change à une jeune fille qui habitait précisément de l'autre côté de la même rue que lui. Et ce fut le coup de foudre. Lui qui, à ses dires, n'avait jamais aimé, lui qui était un « homme à bonnes fortunes », sans plus, fut ébloui par la beauté de la jeune personne :

tout en elle l'enivrait. Elle refusa la lettre qui contenait des subsides qui lui auraient été fort utiles, car elle ne voulait pas accepter de secours d'inconnus (la lettre était anonyme). La jeune fille était pourtant très pauvre, vivait de son travail et restait digne et ferme dans l'adversité.

L'ambassadeur se retira, subjugué par tant de délicatesse, de beauté et de grâce. Il en perdit le sommeil et négligea les devoirs de sa charge.

Une enquête sur la belle de ses pensées lui apprit qu'elle avait été élevée par la veuve d'un colonel français ; elle avait reçu une éducation soignée ; mais la dame était morte sans prendre de dispositions testamentaires et la jeune Thérésia (c'est son nom) devait gagner sa vie. Elle refusait toute aide et voulait assumer son existence.

Notre ambassadeur tente des visites : elles se soldent par un échec ; on leur oppose de très nobles paroles « Je confie ma réputation à l'affection que vous dites me porter », c'était très habile et très sage.

Antoine en devient malade. D'une mansarde de son hôtel, il passe son temps à contempler l'objet de sa passion et devient de plus en plus épris. Il remarque la présence d'un jeune homme dans les parages et les visites qu'il rend à Thérésia — La jalousie le ronge — Il s'informe : il s'agit d'un nommé Georges Cottin, depuis peu à Turin et qui a demandé un visa pour la France avec la mention « accompagné d'une dame ». Plus de doute, il vient pour enlever Thérésia ! La résolution du général est prise, il faut empêcher cela à tout prix. Une idée lui vient : un duel !

Georges Cottin reçoit les témoins de Dupont-Chaumont. Il refuse le combat, n'ayant aucun motif de se battre ; l'ambassadeur l'insulte : on se bat. Cottin est tué, le général grièvement blessé.

Quand il se réveille O Joie ! Thérésia est là ; elle sait tout, heureuse d'être débarrassée des assiduités de Cottin. Ils s'avouent réciproquement leur amour. Après une prompte guérison, le général lui offre le mariage, sa fortune et ses titres ; elle refuse, par délicatesse. C'est qu'elle se croit de trop modeste origine pour accepter un tel rang. Elle ne veut pas compromettre la carrière de celui qu'elle aime.

Elle préfère fuir Turin.

C'est à cette époque que le général quitte l'Italie (automne 1804). Il se repose quelques mois à Brunoy. Il y cultive son amour, ses regrets. Il envoie son fidèle serviteur François à Turin, pour s'enquérir de Thérésia. Elle a quitté définitivement la ville ; François part à sa recherche.

Quelque temps plus tard, une lettre arrive à Brunoy, lettre qui est allée faire un grand détour, par l'Espagne. Thérésia l'a expédiée par erreur (une erreur funeste comme on va le voir) à Pierre Dupont de l'Etang frère d'Antoine, qui faisait campagne dans la péninsule et qui la renvoyait à Brunoy. Elle avait mis quatre mois pour parvenir à destination.

La chère lettre ! Elle apportait la joie et l'inquiétude !

La joie : Thérésia apprend à son soupirant que désormais ils peuvent se marier. Elle connaît maintenant ses origines ; elle est la fille du comte de Cécilly mort à la bataille d'Heidelberg, en servant dans l'armée des émigrés de Condé. Elle avait aussi retrouvé sa fortune que le père de Georges Cottin, régisseur du comte, avait voulu annexer à son profit : il avait caché à la petite Thérèse ses origines : à sa mort il avait poussé son fils Georges à épouser la jeune fille, afin de capter les biens de Cécilly.

L'inquiétude : Où est donc Thérésia ? Elle a quitté Turin voilà bientôt quatre mois... le général est rongé d'angoisse...

Un jour qu'il se promenait dans son parc, sans nouvelles de François ni de sa bien-aimée, il gagne, comme mû par un presentiment, la grande « route de Lyon » et reste là à rêver... Il aperçoit une voiture de louage qui s'arrête devant la grille du parc. Il s'approche : c'est son fidèle valet qui a retrouvé Thérésia à Lyon, Thérésia qui, elle aussi, impatiente de retrouver son bien-aimé, a fait le chemin de l'Espagne et quel chemin dans ce pays en guerre ! Epuisée par la fatigue du voyage, par les espoirs déçus, l'inquiétude, terrassée par la trop grande joie des retrouvailles, elle défaille dans ses bras. Les deux hommes la portent dans le parc, non loin de « l'obélisque » mais le cœur lâche et la pauvre Thérésia meurt.

Le général fit enterrer Thérésia de Cécilly dans le parc à un endroit connu de lui seul. Pour perpétuer le souvenir de sa bien-aimée, il fit élever une tour à l'endroit où elle avait rendu son dernier soupir. Cette construction ronde, faite de pierres meulières à moellons saillants s'ouvrait par une porte en ogive, au-

dessus de laquelle une plaque portait le nom de la pauvre orpheline. Deux fenêtres de même style éclairaient l'intérieur de la tour.

Quand le parc fut morcelé en 1904, la tour fut incluse dans les jardins du Grand Hôtel de la Pyramide, puis de l'Hôtel du Cheval Blanc. Elle fut démolie lors de la construction de la résidence du Cheval Blanc vers 1965²³.

Voilà l'histoire de Thérésia ! Il y a de l'amour, un duel, un serviteur fidèle, des voyageurs, des lettres et des larmes.

Un vrai roman ! Un roman dont aucun élément ne résiste à la critique : Dupont-Chaumont a quitté l'Italie à l'automne 1804 et est parti pour la Hollande en juin 1805. Entre ces deux dates il était probablement à Brunoy mais son frère n'a combattu en Espagne que de décembre 1807 à septembre 1808. Il n'aurait donc eu aucune nouvelle de Thérésia de 1804 à la fin de 1808 lorsqu'il est rentré de Hollande. Le récit parle de quelques mois d'attente, non pas de quatre ans...

En outre, la famille de Cécilly ne figure dans aucun dictionnaire de la Noblesse et aucune Thérèse ou Thérésia, ni aucune fille noble n'est décédée à Brunoy entre 1802 et 1812.

Il faut donc admettre que si Dupont-Chaumont a connu un amour malheureux en Italie, ce que nous en raconte Jeannest-Saint-Hilaire est totalement inexact.

23. Voir pl. IX.

V. — LES DERNIERES ANNEES

Antoine Dupont-Chaumont, dès 1825, prépare sa retraite. Son grand château de Brunoy est sans doute devenu trop vaste pour lui, peut-être trop mal commode, ou trop lourd à entretenir. Il cherche une maison plus modeste et située plus près du domicile de son frère Pierre qui habite 83 rue du Faubourg Saint-Honoré à Paris.

C'est ainsi que le 5 avril 1825, il achète à Jean-Pierre Jolivet, jardinier, et à Victoire Reine Billy son épouse, pour la somme de 30 000 F une maison sise à Paris rue de Versailles, Pelouse de Chaillot²⁴. Il fractionne le règlement de sa dette en plusieurs versements. Le 24 août 1831, par les bons offices du notaire de Brunoy, Jeannest Saint-Hilaire, il vend sa propriété de Brunoy à Louis Armand Adeline.

C'est sans doute avec déchirement. Il a tellement œuvré pour créer et arrondir ce domaine ! Que d'efforts pour rassembler ces parcelles une à une ! Il a tout de même une consolation ; ce parc forme un bel ensemble ; c'est lui qui l'a créé, et avec tout ce qu'il a construit autour du château, cela fait une propriété d'une grande valeur qu'il abandonne pour la fort coquette somme de 260 000 F sur laquelle il ne lui reste que 139 000 une fois ses dettes payées.

Il n'abandonne pas complètement Brunoy : il conserve une petite maison aux Bosserons, donnant sur la route de la Pyramide où il séjourne de temps en temps. Il l'a fait construire sur un terrain de 1724 m² formé de trois parcelles acquises en l'An XI et en 1825 ; elle comporte au rez-de-chaussée : cuisine, salle à manger, cabinet, chambre et au premier : salon et chambres.

Les 25, 26 et 27 septembre il fait vendre aux enchères une quantité de meubles et de matériel, vente qui lui rapporte

24. Devant M^e Schneider, notaire à Paris.

5 192,80 F. A-t-il transféré dans sa petite maison voisine et à Paris une partie du mobilier du château ? Cela semble tout à fait probable.

Sa nouvelle maison de Chaillot est assez conséquente²⁵. Elle comprend un jardin, une cour, une maison et un pavillon occupé par la gouvernante. Dans la cour donnent une remise pour la voiture et une autre où l'on entasse le bois nécessaire au chauffage (en 1838 on en avait une provision de 7 doubles stères). A côté, se trouvent la chambre du cocher et les écuries.

Le rez-de-chaussé se compose d'une grande entrée, d'une pièce servant de cabinet, d'un salon, d'un office et d'une cuisine. Le premier étage comprend une antichambre, une chambre, la bibliothèque, une pièce servant de garde-meuble et un petit cabinet. Enfin, au second étage, on trouve encore deux chambres.

Toutes ces pièces sont très meublées, trop sans doute. Cela fait penser que le général a conservé une grande partie de son mobilier de Brunoy. Prenons, par exemple sa chambre à coucher ; le commissaire priseur qui fait l'inventaire de ses biens après sa mort²⁶, relève : un poêle en faïence avec le nécessaire d'âtre ; un divan d'acajou, deux bergères ; trois chaises d'acajou ; une pendule d'albâtre représentant Vénus à sa toilette ; une couchette d'acajou, trois matelas de laine ; un lit de plume recouvert de coutil et de futaine blanche ; un édredon de soie jaune, oreiller traversin, draps, couverture de coton, un secrétaire ; une commode d'acajou et marbre ; une table de nuit d'acajou et marbre turquin ; un tapis jaspé ; quatre rideaux ; une glace ; une chaise percée en acajou ; un tapis de foyer et quelques objets et bibelots.

Dans le salon du rez-de-chaussée, c'est encore mieux. On y voit une pendule d'albâtre à mouvement « Lépine » ; deux vases Médicis de même matière, un baromètre en acajou incrusté, trois statues et un buste de marbre blanc, deux consoles d'acajou recouvertes de toile bleue, un guéridon, un autre guéridon d'acajou recouvert de marbre turquin, deux vases de cheminée

25. L'adresse est d'abord 74, rue des Vignes puis 7, chemin de Versailles. Une partie de la rue des Vignes est devenue chemin de Versailles. Voir *Arch. Paris*, Dq 18-5 (matrice cadastrale).

26. *Arch. nat.*, minutier central, LXXXI - 791.

à chacun quatre lumières, en cuivre doré, une console, une étagère en acajou, un canapé, deux bergères, six fauteuils et six chaises en acajou couverts de soie bleue, six grands rideaux, une grande glace en un seul morceau dans son cadre de bois cannelé, deux autres glaces de croisée dans leur cadre de bois doré cannelé, sur la cheminée une autre glace d'un seul morceau dans son cadre de bois item.

C'est considérable ! Et toutes les pièces sont ainsi très encombrées.

Dans son testament²⁷, Antoine Dupont-Chaumont estime qu'il n'a à disposer que de très peu de fortune. Cependant, pour qui pénétrait dans sa nouvelle maison, le propriétaire était un homme fortuné.

Pour sortir en ville ou au bois, Antoine Dupont-Chaumont dispose d'un coupé tiré par deux chevaux baie et conduit par un cocher aux gages de 90 F par mois. Dans un poulailler, on élève poules, coqs et pigeons, en tout une vingtaine de bêtes. Le jardin est bien tenu ; des chassis permettent de préparer les semis et de forcer les plantes. Douze orangers dans des caisses sont sans doute des rescapés du parc de Brunoy ; ainsi que quarante arbustes ornementaux ; l'hiver tout cela est protégé du gel dans la serre.

Dans la cave, de nombreuses bouteilles attendent les occasions de recevoir les amis — quatre cent quatre vingt quatre en tout en 1838 — surtout ce vin que Dupont aime particulièrement, le Chablis. Notons qu'il y a dix-huit bouteilles d'alcools et de liqueurs.

Le personnel s'élève à trois domestiques permanents : le cocher, la gouvernante, Amélie Victoire Carré, épouse de Jacques-Antoine Guillaume, et la portière « la femme Masselin » qui reçoit cinquante francs par mois de gages.

Durant son séjour à Paris, Dupont-Chaumont continue à s'occuper de ses affaires ; il abandonne ses derniers biens à

27. *Arch. nat.*, minutier central, CXIV-191. Ce n'est qu'une transcription partielle qui ne permet pas de savoir si le général a commencé par des considérations religieuses et a pris des mesures pour ses obsèques et sa sépulture. Nous ne savons donc rien de ses sentiments religieux.

Brunoy : le 9 octobre 1832, un pré et des peupliers²⁸ puis les 3 et 9 juin 1833, pour 4 000 F comptant, sa petite maison proche de la Pyramide²⁹.

Il se libère aussi de toutes ses rentes actives et passives entre 1831 et 1834 mais comme Frédéric Charles n'en finit pas de payer une dette de 592 F, il lui achète une mesure et un jardin de 361 m² sis aux Bosserons, le 8 juin 1834³⁰. Le même jour il reconnaît que cette acquisition est faite au profit de sa gouvernante Madame Guillaume qui a fourni l'argent nécessaire. C'est lui cependant qui loue la maison après l'avoir élevée d'un étage à un bijoutier parisien le 1^{er} décembre 1834³¹ ; qui rachète aux voisins leurs droits de mitoyenneté, le 23 décembre³¹ et qui donne procuration à un étudiant en droit de Brunoy pour la vendre le 26 mars³².

Madame Guillaume vendra cette maison le 25 juin 1838³³ à Jacques Julien Désiré Masselin, peut-être le mari de la portière de la maison de Chaillot.

Pourquoi cette dissimulation ? Est-ce une donation secrète à sa gouvernante ? Est-ce un moyen de sauvegarder les intérêts de cette femme dont le mari est un jardinier sans domicile connu et dont on la trouve séparée de biens en 1838 ?

On peut se poser la même question à propos des emprunts qu'il lui fait à plusieurs reprises (2 000 F et 400 F en 1832, 3 000 F en 1837) et de la rente de 49,38 F qu'il lui cède le 19 juin 1832 contre un capital de 1 012 F³⁴. S'agit-il réellement de prêts, s'agit-il de dons camouflés ?

S'il emprunte d'un côté, il prête de l'autre, essentiellement à son frère Dupont de l'Etang³⁵.

Il touche régulièrement jusqu'en 1837 les intérêts de dix actions (tontines d'épargne) qu'il avait achetées en 1822.

28. *Arch. dép. Essonne*, II E 14/77.

29. *Ibid.*, II E 14/81.

30. *Ibid.*, II E 14/83.

31. *Ibid.*, II E 14/84.

32. *Ibid.*, II E 14/87.

33. *Ibid.*, II E 14/91.

34. *Ibid.*, II E 14/78.

35. *Arch. nat.*, minutier central, CXIV - 191.

Enfin, le 19 avril 1837, il met fin à ses démêlés avec la liste civile et les héritiers du général Lecourbe en renonçant à l'appel qu'il avait interjeté d'un jugement du tribunal de Corbeil du 18 mars 1836 qui avait annulé l'échange fait avec la Maison du Roi les 7 et 8 novembre 1817 car deux des parcelles échangées avaient été vendues indûment à Dupont-Chaumont en 1815 puisqu'elles appartenaient en fait à Lecourbe³⁶.

En septembre 1835, son frère Pierre Dupont de Poursat, évêque de Coutances meurt. Antoine, pour recueillir sa part d'héritage, donne procuration à son neveu Gustave Dupont avocat, fils de Dupont de l'Etang, afin de faire procéder à l'inventaire des biens du défunt ; la veille, Gustave avait reçu procuration de son père.

En 1837, Dupont-Chaumont est exécuteur testamentaire de Madame Charles, veuve de son fidèle homme de confiance avec laquelle il est resté en excellents termes³⁷. Il est légataire universel et chargé de deux legs de 3 000 et 30 000 F à un cousin et une nièce de la disparue.

En 1835, Antoine Dupont-Chaumont sent faiblir ses forces et décide de prendre ses dispositions testamentaires. Que faire de sa fortune ? Il vit dans sa maison de la Pelouse de Chaillot, seul avec sa gouvernante Madame Guillaume. Il s'entend bien avec cette domestique et il veut lui témoigner sa gratitude, peut-être son affection. C'est ainsi que le 14 août 1835, par testament olographe³⁸, il lègue à Madame Guillaume l'usufruit du pavillon de la maison de Chaillot ; ainsi, cette personne n'aurait pas pour le restant de sa vie à s'inquiéter d'un toit. L'enregistrement de cet acte fut fait le 23 février 1838, soit quatre jours après la mort du général et les droits furent versés au Trésor le 21 mars 1838.

Le 24 septembre 1837, il fait un second testament olographe³⁸ où il reprend ses dispositions antérieures et où il institue légataire universel son neveu Aimé Pierre Jacques Dupont, chevalier de la Légion d'Honneur et de l'ordre de Saint Ferdinand d'Espagne, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, lieutenant colonel

36. *Arch. Essonne*, jugements du tribunal civil de Corbeil.

37. *Arch. nat.*, minutier central, CXIV-188. Madame Charles avait testé le 27 avril et était décédée le 7 juin, 77 avenue de Neuilly.

38. *Archives de Paris*, Dq 14-2085.

du Génie, demeurant au Havre, dans la Citadelle. Ce testament fut enregistré le 22 février 1838.

En voici un extrait :

« Si je laissais après moi de la fortune, j'en laisserais la répartition à l'ordre naturel. Mais n'ayant à disposer que de peu, et obligé de remplir quelques devoirs, je nommerai mon héritier Aimé Dupont mon neveu aux conditions qu'il donne à chacun de mes neveux et nièces une très jolie bourse garnie de cent pièces d'or formant pour les six la somme de 1 200 francs. Aux pauvres de Chabanais, 600 francs. Je laisse à M^{me} Guillaume la jouissance pendant sa vie du pavillon de ma maison. Je lui donne la propriété des meubles qu'il renferme et ceux de sa chambre qui déjà lui appartiennent... ».

Le choix des héritiers désignés dans les testaments éclaire un peu le caractère de notre héros. D'abord il a pensé à sa gouvernante : sentiment de reconnaissance, appréciation des services qu'il en avait reçus et de ses dettes envers elle.

Ensuite, il a pensé au plus déshérité de la famille, peut-être son préféré, ce neveu Jacques Aimé fils naturel de son frère. Il faut savoir en effet que, suivant la loi de l'époque, nous sommes sous le règne de Louis Philippe, le fils naturel reconnu n'a droit à la mort de son père qu'à un tiers de la part d'un enfant³⁹. Notre général voulut sans doute aussi favoriser ce neveu qui avait comme lui choisi la carrière des armes.

Il n'oublie pas les pauvres de Chabanais son pays natal. Son frère, Pierre, l'ex-ministre l'imitera en 1838 lorsqu'il fera son testament laissant 1 000 F aux indigents de Chabanais et 400 francs à ceux de Tagnac⁴⁰.

Quant à la pensée de donner de l'argent à ses neveux et nièces « dans une très jolie bourse », elle montre une certaine délicatesse.

39. En fait, il ne fut pas défavorisé puisque son père, mort le 8 mars 1840, lui avait légué une part d'enfant (*Arch. de Paris*, Dq 14-2085).

40. *Arch. de Paris*, Dq 14-2085.

Au début de 1838, il est très affaibli ; sa signature au bas d'un acte de transport de créance est hésitante et très déformée⁴¹.

La fin arrive quelques jours plus tard, le 16 février 1838. L'acte de décès, dressé à 12 heures 15, précise qu'Antoine Dupont-Chaumont, âgé de 78 ans, célibataire, né à Chabonais, est décédé à son domicile, 7, rue du chemin de Versailles à 8 heures du matin. Les déclarants sont : Eugène Panon, vicomte Desbassayns de Richemont propriétaire âgé de 37 ans, 83 rue du Faubourg Saint-Honoré⁴² et Antoine Jean Charles des Isnards, propriétaire, 67 ans, 24 rue Joubert, Paris.

Dans l'acte de notoriété dressé par M^e Ancelle, on constate qu'il n'y a pas eu d'inventaire au décès du général qu'il n'a laissé ni ascendants ni descendants, donc aucun héritier réservataire... qu'en conséquence, toutes les dispositions prises par le défunt doivent être suivies d'effet.

Dès le décès, les scellés sont apposés à son domicile par le juge de paix du quartier, en présence d'un commissaire priseur et de la gouvernante qui est constituée gardienne des scellés. Elle doit faire serment d'avoir indiqué tout ce qui fait partie de la succession et de n'en avoir rien caché ni détourné, directement ou indirectement⁴³.

Le Président du tribunal civil de Première Instance de la Seine signe l'envoi en possession le 27 février 1838.

Il semble que l'exécution des dernières volontés du général ambassadeur se soit faite à un rythme accéléré, je dirais même presque indécent. Qu'on en juge !

Le décès est du 16 février 1838. Dès le 20 février, Jacques Aimé Dupont, le neveu, signe une procuration à M. Auvert propriétaire à Paris car il est empêché de se rendre à Paris, étant militaire au Havre où il habite, dans la citadelle, qu'il ne peut quitter⁴¹. Il donne tous pouvoirs à son procureur afin de « vendre le mobilier, de louer ou affermer les immeubles, de compter avec toute créance ou débiteur de la succession, de soutenir ou

41. *Arch. nat.*, minutier central, CXIV - 191, minute de M^e Ancelle enregistrée le 12-2-1838.

42. C'est son neveu par alliance demeurant chez son frère Pierre.

43. *Arch. nat.*, minutier central, LXXX - 791.

contester les actes présentés, de recevoir ou payer toutes sommes entrant dans la succession » etc... Le 23 février 1838, Aimé Dupont accepte la succession « sous bénéfice d'inventaire »⁴¹.

Le 3 mars 1838, Maître Andry, notaire à Paris, procède à l'inventaire des biens du testateur. Il est effectué en présence de M. Auvert, représentant le testataire, et de Madame Guillaume. Il faut six jours pour mener à bien cette affaire. Les estimations sont faites « au plus juste » par M^e Jean-Louis Féval, commissaire priseur agréé auprès du tribunal de la Seine 1, rue de Hanovre.

« Les objets mobiliers et corporels et de ménage ont été, du consentement de M. Auvert, laissés à la garde de M^{me} Guillaume qui le reconnaît ». On a voulu, il semble bien, régler au plus vite la donation à la gouvernante son usufruit et ses meubles.

L'ensemble du mobilier fut prisé à 13 107 francs, comprenant la somme de 1 903,20 francs trouvée dans les secrétaires, et la valeur des bijoux du défunt, une montre en or de 240 francs, une bague d'or et cornaline, une autre montre, des boucles de souliers, de ceinture, deux tabatières et deux chaînes d'or ainsi que onze menus bijoux. Comme la maison valait 30 000 francs, cela fait 43 107 francs, soit 2 155 louis, environ un million et demi de francs de nos jours (1982). Là-dessus, Madame Guillaume, qui avait dû régler un certain nombre de factures impayées (médecin, vétérinaire, gages du cocher et de la portière, fumiste, épicier, serrurier, terrassier, bourrelier, frais de lessive) se fait rembourser la somme de 699,26 francs qu'elle a avancée.

Et la succession d'Antoine Dupont-Chaumont est réglée rapidement sans plus aucune difficulté.

Nous avons cherché plus avant dans les minutes des deux notaires intéressés, M^e Ancelle et M^e Andry. Aucune pièce intéressant les biens d'Antoine n'apparaît plus ; le nom de Dupont-Chaumont disparaît dans ces papiers comme va disparaître progressivement le souvenir du général dans l'esprit des gens qui l'ont connu. Il ne sera plus qu'un nom de rue à Brunoy.

VI. — L'HOMME

a) DANS SA PROFESSION

Nous savons que Dupont-Chaumont fut un militaire courageux, blessé à Tournai et à Jemmapes, fidèle à son chef dans la déroute et, à ce titre, apprécié par Lazare Carnot et décoré de la Croix de Saint-Louis. Nous l'avons vu aux côtés de Dumouriez satisfait de ses services et, ce qui est encore plus méritoire, défendu par ses soldats qui le jugent humain et non despotique. Les membres du conseil d'administration de la première demi-brigade de bataille de Middelbourg suivis par ceux du 3^e régiment de Hussards l'estiment soucieux de justice, doux, complaisant, modeste, affable, zélé, dévoué et respectueux de la loi. Et même le ministre de la guerre le juge actif et intelligent.

Enfin, Bonaparte qui savait jauger les capacités intervient en sa faveur puis lui confie des missions importantes. Il semble estimer en premier lieu ses qualités d'administrateur et de diplomate alors qu'il confie à son frère des commandements exigeant décision et bravoure.

b) EN AFFAIRES

Dupont-Chaumont s'est probablement passionné pour sa quête de terres à Brunoy afin de constituer son domaine ; il a su bien mener sa barque, achetant au fur et à mesure de ses possibilités, échangeant, revendant pour acheter un terrain mieux situé ; il a su défendre ses intérêts contre les villageois qui revendiquaient la servitude de passage dans son parc. Il s'est chargé de l'entretien de la route royale dans la traversée de la forêt et le nombre de tombereaux vendus aux enchères avec son mobilier en septembre 1831 prouve que ce ne fut pas une sinécure. Il y gagna probablement de l'argent puisqu'il conserva cette charge longtemps mais il n'est pas possible de connaître l'importance des bénéfices de cette entreprise.

Enfin, il semble qu'il exploitait directement sa ferme et ses terres puisqu'on ne trouve pas de baux à des fermiers. Il faisait

cultiver ses terres et ses prés et vendait ses récoltes ; ainsi en septembre 1831, restent encore sur pied des betteraves, du sarrasin, des navets et des raisins. Pour l'élevage, il semble qu'il se limitait au mouton : à deux reprises il en met aux enchères mais ne les vend pas car les offres sont insuffisantes (deux béliers merinos le 23 juin 1816, deux cents brebis et cent béliers le 30 mars 1824)⁴⁴. Il exploite également ses bois (vente de bois de neuf ans le 14 décembre 1817)⁴⁵ et il loue la chasse de ses terres de la Garenne.

Tout cela constitue une saine gestion mais ne semble pas l'avoir enrichi considérablement puisqu'il s'endette très fortement de 1826 à 1830 pour s'installer à Paris et ne récupère que la moitié de la valeur de son domaine. C'est dire qu'il n'avait pas de liquidités et le fait qu'on ne le voit jamais prêter de grosses sommes d'argent le confirme.

Penser qu'il était avide d'argent parce qu'il ne manquait pas de réclamer avec insistance ce qu'il considérait être son dû serait une erreur ; cette façon de faire est tout à fait normale à une époque où le pouvoir est tout puissant et distribue les gratifications selon son bon gré tandis que le particulier n'a pour se défendre ni lois sociales, ni syndicats.

c) AVEC SES RELATIONS

Nous avons dit qu'il était difficile de savoir quelles relations avait nouées Dupont-Chaumont à Brunoy. Il connaissait, bien sûr, Talma⁴⁶, l'adjudant général Agnel⁴⁷ et le sénateur Pierre-Louis Davous⁴⁸ mais avait-il des liens étroits avec eux ? Nous l'ignorons. Par contre, il est certain qu'il fréquenta assi-

44. *Arch. Essonne*, II E 14/61 et 67.

45. *Arch. Essonne*, II E 14/61.

46. Sur Talma à Brunoy, voir GAUTIER (dr Jean), *Talma, esquisse biographique*. Société d'art et d'histoire du Val d'Yerres, s. d. [1976], in-16, 56 p.

47. Cet officier courageux (1761-1840) fut, lui aussi, limogé par Napoléon, dès novembre 1808 ; il devait donc sympathiser avec Dupont-Chaumont. Il fut maire de Brunoy de 1819 à sa mort.

48. Davous avait soutenu le coup d'état du 18 brumaire. Sénateur en 1799, il fut fait comte en 1808. Il se rallia très vite à Louis XVIII et mourut en 1819.

dûment Jean-François Hulot qui fut son notaire pendant vingt ans, qui fit partie de la municipalité avec lui et qui était à peu près son contemporain.

A l'inverse, Jeannest-Saint-Hilaire, qui se vante d'avoir été son ami, était un tout jeune homme quand le général était septuagénaire et il ne fut son notaire que peu de temps de 1830 à 1837. Cela explique qu'il ait fait un roman d'une aventure amoureuse probablement plus prosaïque !...

Il eut aussi d'excellents rapports avec son secrétaire, Antoine Charles qui travaillait pour lui dès 1803 ; il lui donna procuration pour acheter, vendre, échanger ses biens en son absence. Il se porta acquéreur de la succession de ce personnage en 1811. Il donna ensuite sa confiance à la veuve de Charles qui fut à son tour chargée de procuration. Il fut même son exécuteur testamentaire en 1837.

Il semble avoir été apprécié de ses serviteurs puisque le 16 juillet 1827 il signe, en premier, le contrat de mariage de Victoire-Charlotte Viret, fille d'un couvreur de Brunoy où elle est née le 26 frimaire an XI, demeurant actuellement 74, rue des Vignes à Chaillot, c'est-à-dire dans la maison qu'il vient d'acheter et dont elle est probablement gardienne.

De même, sa gouvernante, Madame Guillaume le suivit à Chaillot lorsqu'il quitta Brunoy bien qu'elle fût attachée à ce village où elle se retira et mourut le 29 novembre 1871, âgée de 74 ans. Elle lui fut toute dévouée et lui avança même de l'argent à plusieurs reprises⁴⁹. Il lui en fut reconnaissant puisqu'il la coucha sur son testament. Le legs qu'il lui fit lui permit d'avoir quelques rentes pour ses vieux jours.

A Paris, où il résida pendant la Révolution, entre ses campagnes et pendant ses congés, et où il eut à nouveau un domicile, 10, rue Riché en 1815-1816, il eut de nombreuses relations : outre les militaires qu'il fréquenta assidûment, nous pouvons citer : Martin Garat, directeur de la Banque de France qui lui prête 20 000 F le 10 décembre 1805 ; François Robert Luxure-Luxeuil, avoué, qui lui prête 50 000 F le 21 juillet 1828 dont les parents loueront le 1^{er} novembre suivant une maison sur la grande Place de Brunoy qu'ils achèteront le 21 décembre.

49. Nous avons cité plusieurs prêts, *supra*.

L'avoué lui-même, à l'âge de la retraite, se retirera à Epinay-sous-Sénart⁵⁰.

Nous avons eu l'occasion de citer les interventions en sa faveur de ses amis Maret, secrétaire général des consuls⁵¹, et Pierre Guérin, représentant du Peuple, délégué des consuls dans l'Eure qui rend hommage à sa justice, sa franchise, son patriotisme et son habileté.

Enfin, ses rapports avec la famille Carnot méritent quelque réflexion. Nous savons que Lazare Carnot apprécia sa belle conduite et celle de son frère, à l'Armée du Nord et les fit décorer ; il semble étonnant à première vue que les Dupont, dévoués à Bonaparte aussi bien lors du 17 fructidor que lors du 18 brumaire, aient gardé des relations amicales avec le grand Carnot, l'irréductible, qui resta dans l'ombre jusqu'en 1814 ? Mais, heureusement, les vraies amitiés passent outre les oppositions politiques⁵². Dupont-Chaumont pouvait rendre visite à Carnot sans difficultés car la distance n'est pas très grande entre Brunoy et le château de Presle à Cerny où l'organisateur de la Victoire résida de 1807 à 1815.

Par contre en 1815, alors que les Dupont servaient fidèlement Louis XVIII, Carnot, ayant voté la mort de Louis XVI, dut partir en exil où il mourut le 2 août 1823. Lorsque son second fils Lazare-Hippolyte qui l'avait accompagné, rentra de Magdebourg, il eut l'occasion de renouer avec les Dupont puisque le 25 août 1836 il épousa, à Limoges, Claire Dupont de Savignat, née à Brunoy en 1816.

L'année suivante (1837) naissait Sadi, qui allait devenir Président de la République en 1887. Il mourut, assassiné à Lyon par l'anarchiste Caserio, en 1894. Notons que Lazare Hippolyte

50. Actes notariés aux *Arch. Essonne*, II E 14/72. Cet avoué est le gendre du notaire Hulot, dont il a épousé la fille Louise-Françoise-Zélie, sa cousine, le 8 mai 1819.

51. Plus tard duc de Bassano et fidèle ministre de l'Empereur.

52. Lorsqu'en avril 1814, Dupont de l'Etang devient ministre de la Guerre du gouvernement provisoire, il écrit à Lazare Carnot qui défend Anvers : « Combien je serais heureux de pouvoir vous donner une preuve agréable pour vous de tous mes affectueux et inviolables sentiments ! Je vous embrasse mon cher général », ce qui n'empêcha pas Carnot de lui répondre très durement et de continuer la résistance à Anvers. Cité dans *Mémoires sur Carnot par son fils*, Paris, Pagnerre, 1861-1863, 2 vol. in-8°.

Carnot (1801-1888), fidèle aux idées républicaines de son père, fut ministre de l'Instruction Publique en 1848.

Une vieille photographie nous restitue le visage de Madame Claire Hippolyte Carnot aux environs de la cinquantaine. Elle a un regard volontaire ; ses cheveux sont plats sur le dessus de la tête ; son visage est encadré de deux « anglaises ». Ce que nous voyons de ses vêtements est très simple : un corsage à petits dessins avec, pour tout ornement, un col discret de dentelle noire et une broche à la pointe du décolleté⁵³.

d) AVEC SA FAMILLE

Au cours de ce travail, mis à part l'épisode plus ou moins véridique de Thérésia, nous n'avons pas eu l'occasion de parler de la vie familiale d'Antoine Dupont.

D'après Jeannest-Saint-Hilaire, son notaire de Brunoy, il lui aurait dit, un des rares jours où il s'était laissé aller à des confidences : « Je suis un homme à bonnes fortunes ». Et effectivement, il ne s'est jamais marié.

Il eut cependant un fils naturel Léonard, Fidèle, Vincelas.

Né à Paris le 9 juillet 1788, il est entré très jeune au service de l'armée, le 29 prairial an V (18 mai 1797) au 3^e régiment de hussards, comme simple hussard. Il avait alors neuf ans ! Il devient brigadier le 1^{er} germinal an X (22 mars 1802), à 14 ans. Il dut donner satisfaction à ses chefs puisqu'il fut élevé au grade de maréchal des logis le 24 brumaire an XIII (16 novembre 1804) à 16 ans. Il entra alors au 14^e régiment de chasseurs comme maréchal des logis surnuméraire, par ordre du général Dupont-Chaumont commandant en chef de la 27^e division militaire, le 14 pluviôse an XII (5 février 1804).

Il fut sergent-major à la 1^{re} légion du midi du 12 brumaire an XIII (4 novembre 1804) jusqu'au 14 prairial suivant (4 juin 1805). On voit, bien sûr, dans cette carrière, la main occulte de son père qui lui fit gravir les échelons très vite. En effet, il fut nommé sous-lieutenant le 19 juin 1806, à 18 ans, au 21^e régiment d'infanterie légère. Il fut fait aide de camp de son père par décret du 11 mars 1807.

53. Voir Pl. X.

Cette ascension n'a cependant pas été aussi rapide que le général l'eût souhaité puisqu'il avait demandé à l'empereur ce grade deux ans plus tôt en précisant que le prince Louis prenait un intérêt particulier au jeune militaire. Il avait alors été jugé « trop jeune ».

Le 5 mars 1807, c'est son oncle, le général Dupont de l'Etang qui prie « Son Altesse le Prince de Neuchatel » (le maréchal Berthier, alors major général) de le nommer lieutenant, et de le lui donner comme aide de camp.

En même temps, son père, alors ambassadeur à La Haye, écrit à l'Etat-Major pour obtenir en faveur de Léonard une permission spéciale ; il demande pour son fils, au repos à Wesel, un congé de six semaines avec solde afin qu'il le rejoigne en Hollande : « il a fait, sous les yeux du roi de Hollande une courte campagne en Wesphalie »... Le document est passé sous les yeux du général Dejean⁵⁴ qui écrit en marge « ajourné, ce jeune officier pouvant être dans le cas d'être envoyé à son tour à la grande armée », 31 mars 1807.

Ce fut le cas, en effet, puisque nous le trouvons à Brunoy, le 19 juin 1807, « sur le point de partir à la Grande Armée », qui donne procuration à Antoine Charles pour toucher ses émoluments et indemnités et faire toutes réclamations et tous mémoires nécessaires⁵⁵.

Il est alors « mineur émancipé de droit par le fait du service militaire ».

Notre jeune soldat est nommé lieutenant par décret le 9 novembre 1808 et passe au 15^e régiment de ligne ; le 18 avril 1809, il est à nouveau aide de camp de son père.

Il a fait les campagnes de 1806 (contre la Prusse), de 1807 (contre la Russie) et de 1808 (contre l'Espagne). Le 2 avril 1811, il est lieutenant-adjutant-major, puis aide de camp du général Souham le 10 février 1813. Il se trouve depuis le 21 janvier, avec son régiment, le 7^e dragons, à la suite de la campagne de Russie, à Marienwerder.

54. Le général Dejean devait finir ses jours à Brunoy, rue des Cerfs, aux Bosserons, non loin du château de Dupont-Chaumont.

55. *Arch. Essonne*, II E 14/53.

Cet enfant naturel de Dupont-Chaumont disparaît alors. Nous ne trouvons plus aucune trace de lui dans son dossier à Vincennes. Aucune mention n'est faite de son décès. Il a dû disparaître dans la tourmente, comme tant d'autres⁵⁶.

Le général semble avoir été, toute sa vie, en excellents termes, avec les membres de sa famille. Il est resté très proche de son frère Dupont de l'Etang⁵⁷ qui l'a entraîné dans sa chute en 1812 puis l'a remis en selle en 1814-1815. A la fin de sa vie, il s'est encore rapproché de lui en s'installant à Chaillot.

Dupont de l'Etang avait convolé avec une jeune fille de dix sept ans, Joséphine Grâce Bergon⁵⁸ et en avait eu deux enfants, le comte Gustave Dupont, et celle qui devint par son mariage, la vicomtesse Desbassayns de Richemont. Il eut aussi un enfant naturel qu'il reconnut, Pierre Jacques Aimé Dupont.

Dupont de Poursat, grand vicaire d'Angoulême en 1802 puis évêque de Coutances à partir de 1807, fut plus éloigné de ses frères, dans l'espace, mais il est certain que sa carrière dut beaucoup à leur influence. Il est intéressant de noter que cet ecclésiastique, au moment de la constitution civile du Clergé, se retira dans sa famille et ne prêta jamais serment. Il est donc bien probable que ses frères ne furent pas de purs « sans-culottes » et les soupçons qui pesèrent sur eux de 1793 à 1799 n'étaient probablement pas sans fondements. « Homme de prière et d'étude, d'une inépuisable charité, il fut très aimé de ses diocésains »⁵⁹.

Il était présent à Brunoy le 12 octobre 1816 pour la déclaration de la naissance de sa nièce Claire. Il mourut en 1835.

Quant au plus jeune frère, François Dupont de Savignat, il était aide de camp d'Antoine en 1793 puis, étant colonel d'état major, il accompagna Lazare Carnot dans sa mission à l'armée

56. *Archives historiques de l'armée*, 91-46.

57. Voir LEPROUX, *Le général Dupont*. Paris, Berger-Levrault, 1934, in-8°, 476 p.

58. Elle fit le portrait de son beau-frère. Voir pl. I.

59. *Dictionnaire de biographie française* sous la direction de ROMAN D'AMAT, t. XII, Paris, Letouzey et Ané, 1970, in-4°, col. 477-478.

du Rhin du 6 au 20 mai 1800⁶⁰. Il ne persista pas dans la carrière militaire ; il passa dans l'administration des haras.

Le 10 octobre 1816, sa femme Thérèse Geneviève Nieaud, était à Brunoy au château des Bosserons chez son beau-frère Antoine. Elle y accoucha d'une petite fille que ses parents prénommèrent Jeanne Marie Grâce Claire.

L'acte de naissance (du 12 octobre 1816) précise que Marie Grâce Claire est née à Chaumon (*sic*) commune de Brunoy, le 10 de ce mois, à quatre heures du matin, qu'elle est la fille légitime de M. François Dupont, inspecteur général des Haras, officier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, domicilié dans cette commune et de Dame Marie-Thérèse Geneviève Nieaud son épouse, que l'enfant est de sexe féminin et que les déclarants ont été : François Dupont, son père, âgé de 47 ans, Pierre Dupont, évêque de Coutances, Pierre Antoine Dupont-Chaumont (ses oncles paternels).

Et le maire ayant ce constaté signe : Hulot.

Et ont signé les trois témoins.

C'est cet enfant qui devait épouser Hippolyte Carnot en 1836. Elle avait été élevée par son oncle, l'évêque de Coutances. Ce fut une femme de caractère et une éducatrice remarquable. Dupont de Savignat eut en outre quatre fils. C'est lui qui hérita des possessions charentaises. Son gendre Hippolyte Carnot aimait bien séjourner au château de Chabanais⁶¹.

Dupont-Chaumont ne se désintéressa pas de ses neveux et nièces : on a vu naître chez lui, sa nièce Claire ; il a dû conserver pour elle de tendres sentiments mais il ne lui donne pas de préférence en rédigeant son testament : chacun de ses neveux et nièces (cinq garçons et deux filles) recevra une bourse remplie de pièces d'or.

C'est le neveu illégitime Jacques Aimé, un militaire, lui aussi, qui est son exécuteur testamentaire et qui, une fois les propriétés vendues et les legs exécutés n'a pas dû être consi-

60. Dans *Mémoires sur Carnot* qu'Hippolyte fit paraître en 1861-1863 (*op. cit.*), il est précisé que Lazare appréciait beaucoup ce jeune officier et n'imaginait pas que leurs enfants s'uniraient un jour.

61. Ce domaine appartient encore aux descendants des Dupont et des Carnot. Nous remercions vivement Mademoiselle Cécile Armagnac qui nous a confié les photographies des tableaux qu'elle conserve (pl. I et II).

dérablement enrichi. Ce fils naturel de son frère, militaire de carrière, lui rappelait peut-être son propre fils. Cela expliquerait leurs liens privilégiés⁶².

62. Qui est ce fils naturel du Dupont de l'Etang, objet de la sollicitude du général ?

Il était né le 12 mai 1790 à Maestricht (Belgique) de Marie Wilhelmine Royen et de Pierre Dupont de l'Etang.

Reconnu par son père, il est élève de l'école Polytechnique de 1809 à 1811. Entré au service à vingt et un ans, il est élève-lieutenant du Génie à l'Ecole de Metz de 1811 à 1813. Il sort lieutenant dans un bataillon de sapeurs. Il participe à deux campagnes en Italie et se fait remarquer à la défense de Plaisance, et au cours du maintien d'une tête de pont sur le Pô, avec deux détachements de sapeurs. Il est alors nommé capitaine (1814). Il reçoit neuf ans plus tard le grade de chef de bataillon (1823).

A la suite du Congrès de Vérone (1822), le duc d'Angoulême eut pour mission de rétablir Ferdinand VII sur le trône d'Espagne. La guerre fut atroce et Aimé Dupont de l'Etang participa aux trois années de campagne de 1823 à 1825. Il fut cité pour sa conduite du « siège de Pampelune » sous le commandement du général Lafaille.

Lieutenant-colonel en 1835, il est alors directeur des fortifications du Havre. Sur un rapport de ses chefs en 1827, on précise qu'il est célibataire, qu'il a un physique agréable, une bonne santé, mais une vue faible. Il sait un peu d'anglais mais sa fortune est médiocre. Sa moralité est bonne et il fait preuve de zèle dans son travail. Plein d'activité, il est susceptible de faire campagne.

En 1841, il est à Montpellier et devient colonel ; en 1848, il est directeur des forteresses de Toulon. Il commande trois ans le 1^{er} Régiment du Génie de 1841 à 1844. Il demande à réintégrer Le Havre pour terminer les travaux qu'il avait commencés.

Son âge avancé lui permet de prendre sa retraite en 1850. Sa fortune est alors évaluée à 230 000 F. Il a 42 ans de service et cinq campagnes. On lui attribue une pension de 2 970 F (juillet 1850).

(Archives historiques de l'armée à Vincennes - SHAT, n° 82-172/1).

VII. — CONCLUSION

Cette biographie a été rédigée à partir des dossiers conservés aux Archives de l'Armée et du Ministère des Affaires étrangères et des minutes notariales. Nous n'avons malheureusement pas retrouvé de papiers personnels du général ni de correspondance privée qui auraient permis de mieux connaître ses opinions et ses sentiments⁶³.

Cette vie telle que nous l'avons retracée, nous pouvons la résumer en quelques lignes : issu d'une famille bourgeoise de Charente, destiné à une modeste carrière militaire, Dupont-Chaumont profita de la Révolution et de l'Empire pour faire une carrière inespérée, grâce à ses réelles qualités de bravoure et d'intelligence.

Probablement attiré par les idées nouvelles comme la plupart des jeunes bourgeois de 1789, il désapprouva les excès de la Convention mais, patriote, il ne suivit pas ses chefs en émigration et assura même qu'il était « bon sans-culotte ».

Grâce à ses qualités humaines indéniables puisque les témoignages en sont nombreux, accusé plusieurs fois d'être un aristocrate contre-révolutionnaire, il réussit toujours à se disculper.

Ayant noué des relations amicales dans le clan de Barras et de Bonaparte, il accepta avec enthousiasme⁶⁴, semble-t-il, le régime impérial.

Sans doute fatigué, comme beaucoup d'officiers, des guerres napoléoniennes, il n'aurait probablement pas abandonné ses fonctions si l'Empereur lui-même ne l'avait mis à la retraite à cause de l'échec de son frère à Baylen. On comprend dans ces conditions qu'il ait volontiers accepté — comme tant d'autres — le retour des Bourbons et qu'il les ait servis loyalement jusqu'à la retraite.

63. Nous n'avons malheureusement pas pu consulter les *Mémoires* inédits de Dupont de l'Etang ni les *Souvenirs* inédits de la comtesse Dupont.

64. Il demande un congé pour assister au sacre de l'Empereur !

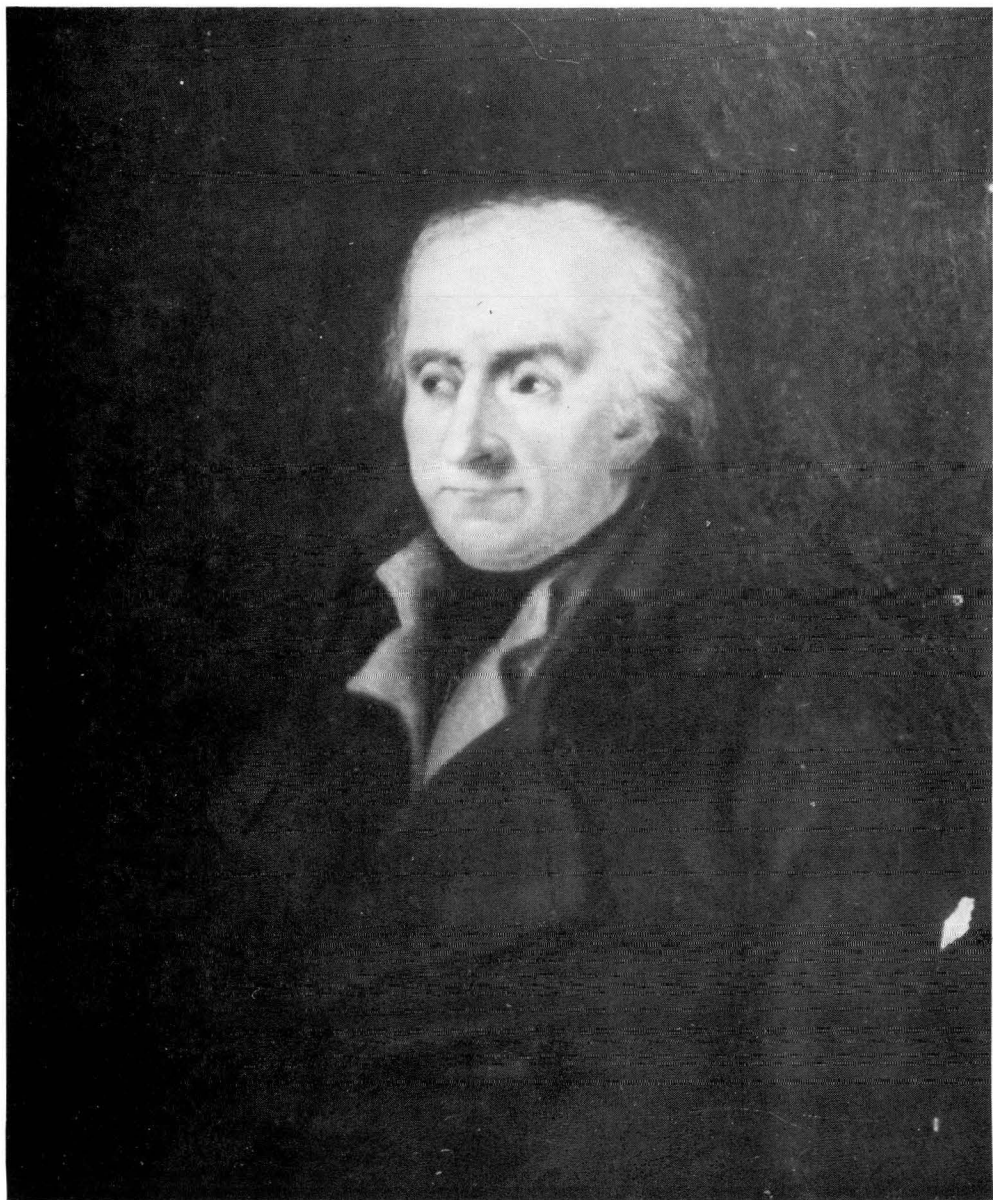
Peut-on lui reprocher d'avoir caché de 1793 à 1799 ses opinions modérées alors que la guillotine fonctionnait si activement ? Peut-on lui faire grief d'avoir choisi Bonaparte pour échapper à la fois aux Jacobins et aux royalistes puis d'avoir comme tout le monde servi Louis XVIII après Napoléon ?

Homme de mesure, il refusa les excès dont son époque fut tellement riche et il suivit la voie moyenne louvoyant entre les écueils sans trop s'y égratigner. En définitive, il fit, malgré tout, une belle carrière. Il eut de nombreux amis, une famille proche de lui, une demeure agréable, une vie heureuse, en somme.

Qu'en reste-t-il aujourd'hui ?

En dehors du souvenir de ses petits-neveux qui conservent son portrait, une rue qui porte encore son nom, quelques rares vestiges du grand parc, même plus la tour de Thérésia disparue depuis peu... Le voile du passé s'est étendu sur notre concitoyen, comme il a recouvert les ombres de tant d'hommes illustres qui ont hanté autrefois notre petit village.

PLANCHES



Portrait du général Dupont-Chaumont peint par Grâce Dupont de l'Étang née Bergon,
63 × 80 cm. Collection Cécile Armagnac.



Portrait des trois frères Dupont à la bataille de Jemmapes, 103 × 93 cm.
De gauche à droite : Pierre, Antoine et François. *Collection Cécile Armagnac.*

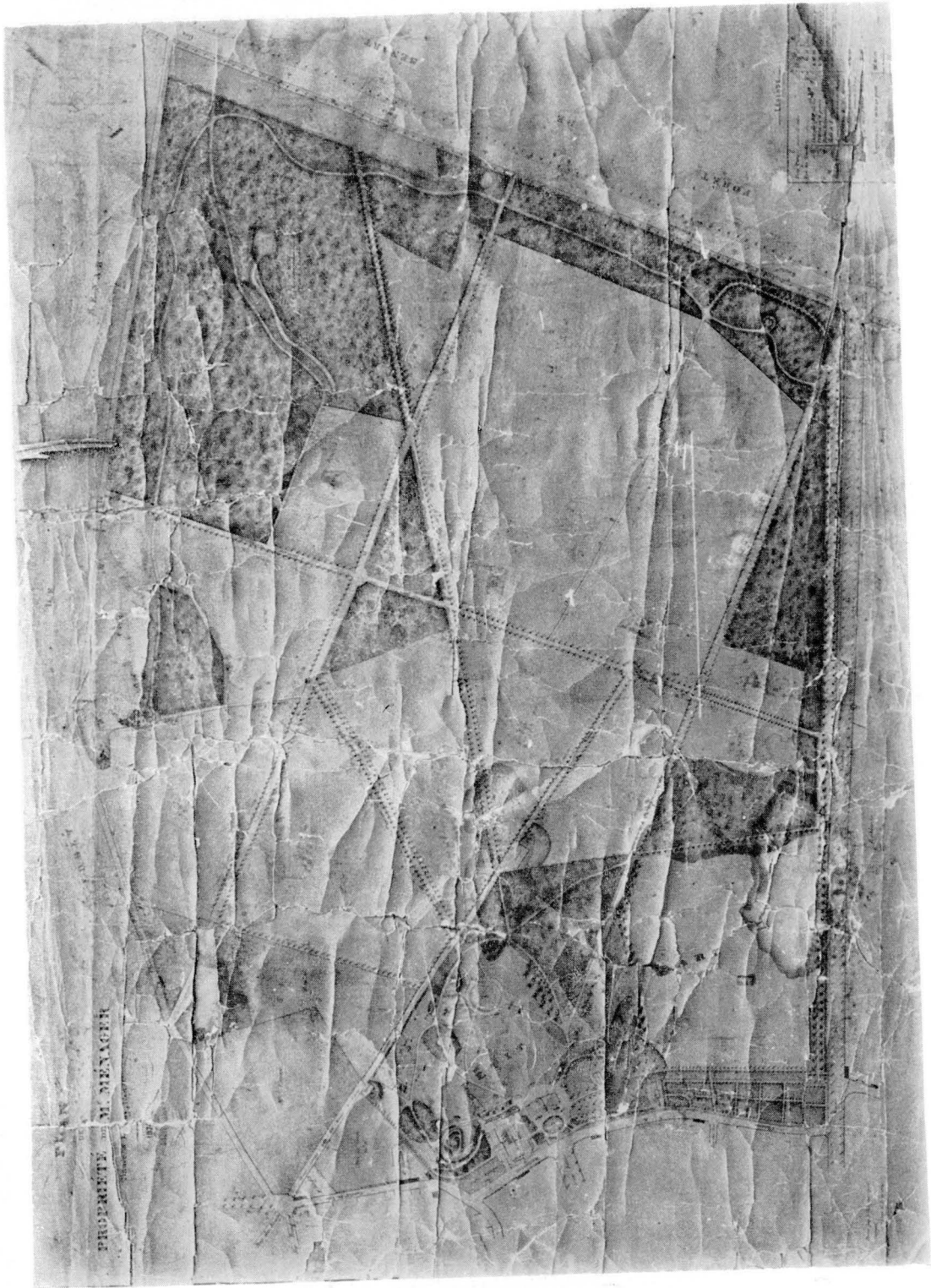
NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DÉSIGNATIONS des Propriétaires et Usufruitiers.	ANNÉE de la matric. fon.	INDICATION			CONTENANCE IMPOSABLE		CLASSE	REVENU		FOLIOS de LA MATRICE d'où sont tirés et où sont passés les articles vendus ou acquis.		
		de la matric. fon.	de la numéro de plan.	DES CANTONS ou lieux dits.	DE LA NATURE de la propriété.	par parcelle.		total.	par parcelle.	total.	tiré de	porté à
		secqns.	de plan.			hect. ar. cent.		hect. ar. cent.	fr. c.	fr. c.		
DUMONT Veuve Jeanne à Paris	1816	B	277	Moutonville	Vigne	02 10	60 60	1	2 00	22 96	277	
			278	"	Vigne à Paris	02 11	22 96	1	2 00	14 51	182	
			279	"	Vigne à Paris	02 12	22 96	1	2 00	14 90	2	
	1823		280	des Fables	Vigne	02 10	02 30	2	4 00	7 90	263	
	1828		281	"	Vigne	02 10		3	2 50	3 68	368	
	1831		282	"	Vigne	02 11		3	1 25	1 25	183	
	50		283	"	Vigne	02 11		2	1 10	20	20	
	1823		284	"	Vigne	02 11		2	4 20	268	268	
2		285	Le Petit	Vigne à Paris	02 11		2	6 00	20	20		
2		286	"	Vigne	02 10		2	2 00	60	60		
Bouvier Jeanne veuve à Paris N° 100 Maison de Louverture à Vestrie (au)	1911	B	399	Les rouges	Bois	9 30	920 23	2 88	2 88	186	186	
DUPONT Chantier Maison à Paris	1803	C	287	La Grande Prairie	Vigne	02 11	48 11	1	2 44	2 44	393	
			288	des Moutons	Vigne	02 11	48 11	2	0 24	47 87	183	
			289	"	Vigne	02 11	48 11	1	2 44	2 44	183	
			290	"	Vigne	02 11	48 11	1	0 18	48 30	183	
			291	"	Vigne	02 11	48 11	1	2 44	2 44	183	
			292	"	Vigne	02 11	48 11	1	0 18	48 30	183	
			293	"	Vigne	02 11	48 11	1	0 18	48 30	183	
			294	"	Vigne	02 11	48 11	1	0 18	48 30	183	
			295	"	Vigne	02 11	48 11	1	0 18	48 30	183	
			296	"	Vigne	02 11	48 11	1	0 18	48 30	183	
			297	"	Vigne	02 11	48 11	1	0 18	48 30	183	
			298	"	Vigne	02 11	48 11	1	0 18	48 30	183	
			299	"	Vigne	02 11	48 11	1	0 18	48 30	183	
			300	"	Vigne	02 11	48 11	1	0 18	48 30	183	
			301	"	Vigne	02 11	48 11	1	0 18	48 30	183	
			302	"	Vigne	02 11	48 11	1	0 18	48 30	183	
			303	"	Vigne	02 11	48 11	1	0 18	48 30	183	
			304	"	Vigne	02 11	48 11	1	0 18	48 30	183	
			305	"	Vigne	02 11	48 11	1	0 18	48 30	183	
			306	"	Vigne	02 11	48 11	1	0 18	48 30	183	
		307	"	Vigne	02 11	48 11	1	0 18	48 30	183		
		308	"	Vigne	02 11	48 11	1	0 18	48 30	183		
		309	"	Vigne	02 11	48 11	1	0 18	48 30	183		
		310	"	Vigne	02 11	48 11	1	0 18	48 30	183		
		311	"	Vigne	02 11	48 11	1	0 18	48 30	183		
		312	"	Vigne	02 11	48 11	1	0 18	48 30	183		

NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DomicILES des Propriétaires et Usufruitiers.	ANNÉE de la matricule.	INDICATION		CONTENANCE IMPOSABLE		REVENU		FOLIOS de LA MATRI- CULE ANCIENNE et où sont parés les articles vendus ou acquis.							
		de la section.	de nombre du plan.	DES CARACTÈRES ou lieux dits.	DE LA NATURE de la propriété.	par parcelle.	totale.		CLASSE.	par parcelle.	total.				
												en a.	en c.	en a.	en c.
<i>Suite</i> <i>Dupont, Charente</i>	1851	L	117	la Chapelle	bois	100 11	1	100 11	8						
										118	bois	100 11	1	100 11	
										119	bois	100 11	1	100 11	
										120	bois	100 11	1	100 11	
										121	bois	100 11	1	100 11	
										122	bois	100 11	1	100 11	
										123	bois	100 11	1	100 11	
										124	bois	100 11	1	100 11	
										125	bois	100 11	1	100 11	
										126	bois	100 11	1	100 11	
										127	bois	100 11	1	100 11	
										128	bois	100 11	1	100 11	
										129	bois	100 11	1	100 11	
										130	bois	100 11	1	100 11	
										131	bois	100 11	1	100 11	
	132	bois	100 11	1	100 11										
	1852	G	117	la Chapelle	bois	100 11	1	100 11	8						
										118	bois	100 11	1	100 11	
										119	bois	100 11	1	100 11	
										120	bois	100 11	1	100 11	
										121	bois	100 11	1	100 11	
										122	bois	100 11	1	100 11	
										123	bois	100 11	1	100 11	
										124	bois	100 11	1	100 11	
										125	bois	100 11	1	100 11	
										126	bois	100 11	1	100 11	
										127	bois	100 11	1	100 11	
										128	bois	100 11	1	100 11	
										129	bois	100 11	1	100 11	
										130	bois	100 11	1	100 11	
										131	bois	100 11	1	100 11	
										132	bois	100 11	1	100 11	
										133	bois	100 11	1	100 11	
										134	bois	100 11	1	100 11	
										135	bois	100 11	1	100 11	

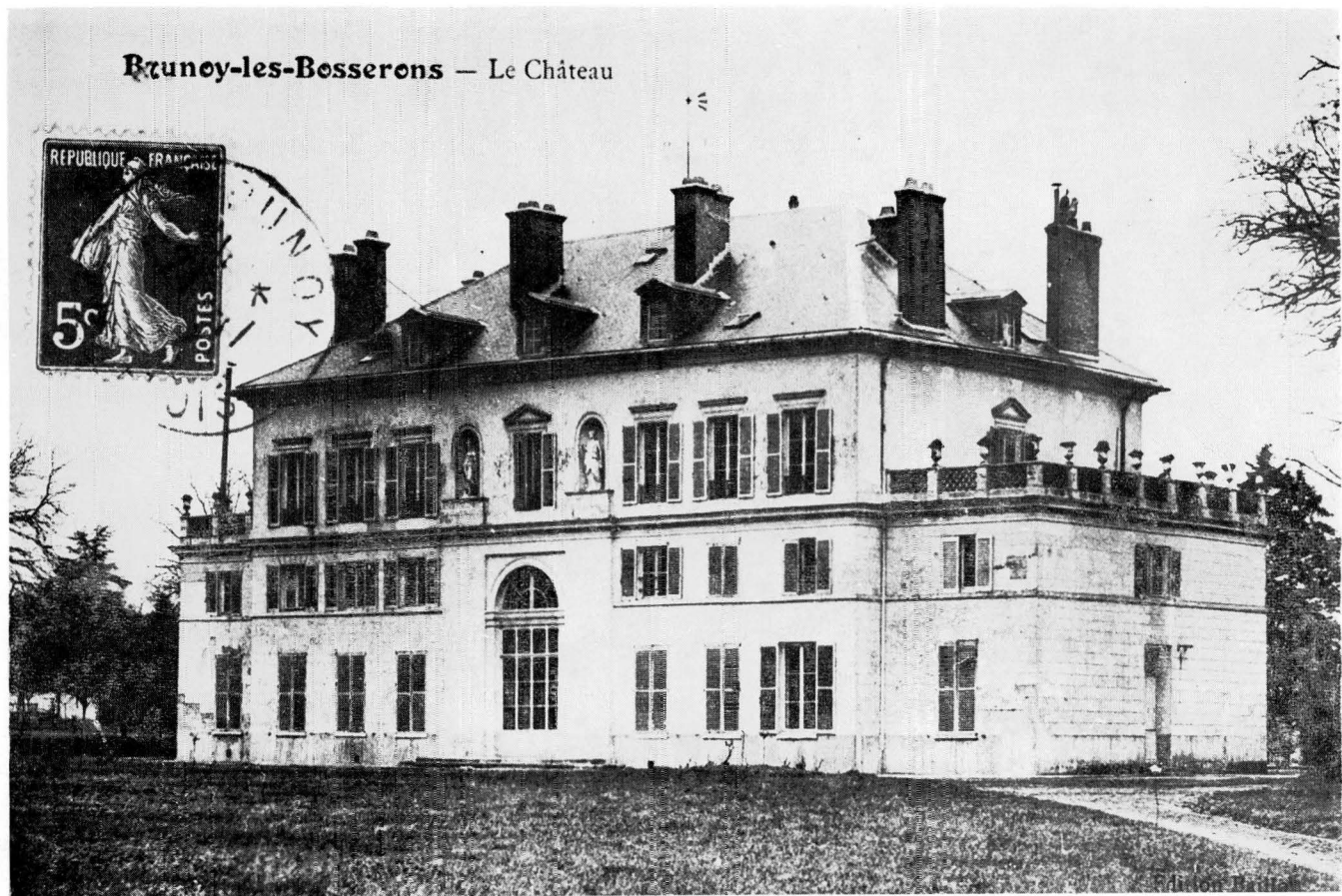
Première matrice cadastrale de Brunoy, p. 111.

NUMERO 77

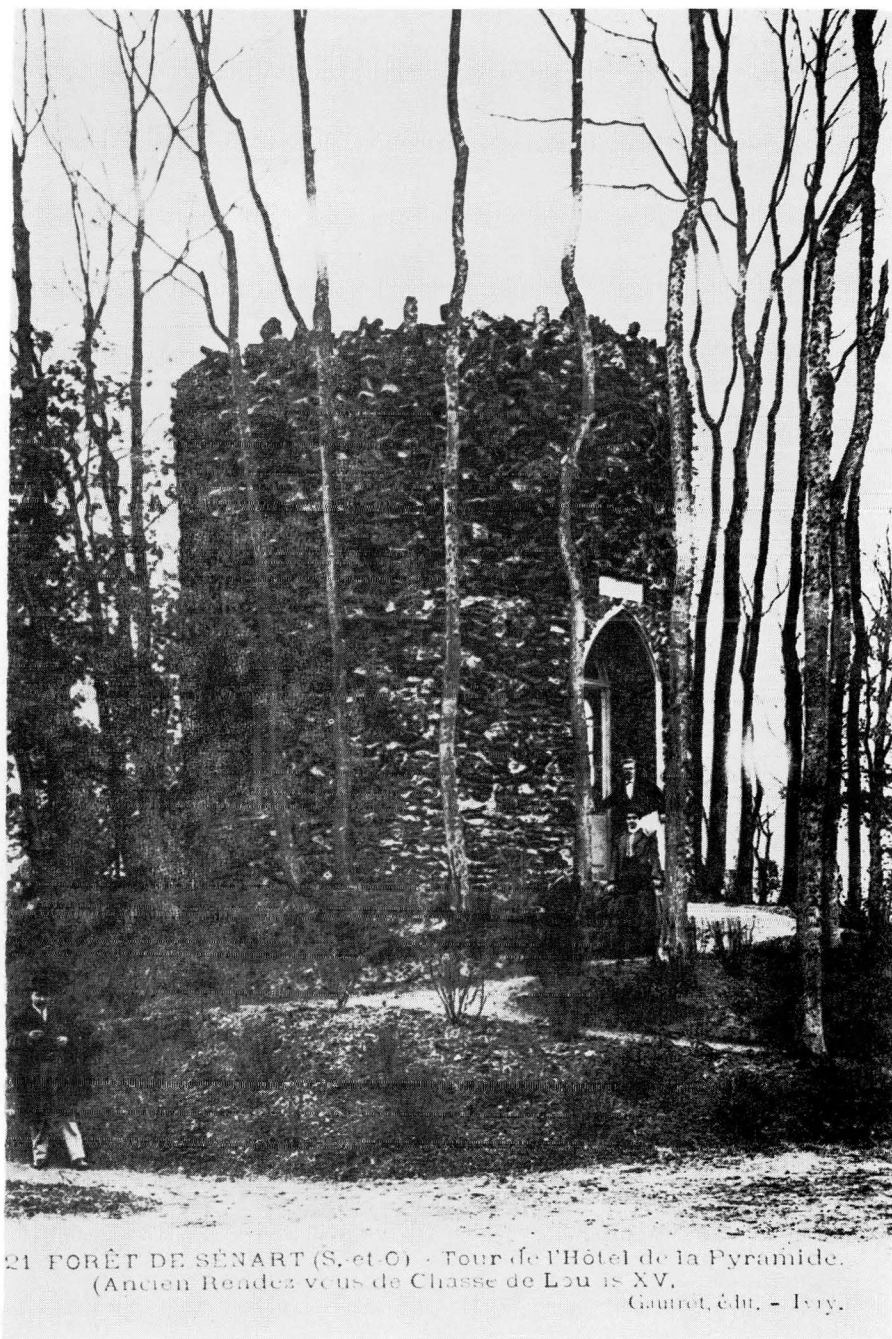
NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES des Propriétaires et Usufruitiers.	ANNÉE de la matricule.	INDICATION				CONTENANCE IMPOSABLE			REVENU				FOLIOS de LA MATRICE d'où sont tirés et où sont passés les actes vendus ou acquis.				
		de la section	du numéro du plan.	DES CARACTÈRES ou lieux dits.	DE LA NATURE de la propriété.	par		CLASSE.	par		fr.	c.	fr.	c.	Lire de	part de	
						parcelle.	total.		parcelle.	total.							
Sicte Depon & Jumeau	1838	E	57	les Logeons	Champ			2		1				329	8		
			58		Champ			1						14	8		
			59	la Basse	Champ					2					110	112	
			60	le	Champ					2					17	8	
			61	la Basse	Champ					2					207	8	
			62	le	Champ					2					4	8	
			63	la forêt	Champ					1						157	8
			64	le	Champ					1							
			65	le	Champ					1							
			66	le	Champ					2							
			67	le	Champ					1							
			68	le	Champ					2							
			69	le	Champ					2							
			70	le	Champ					1							
			71	le	Champ					1							
			72	le	Champ												
			73	le	Champ					1							
			74	le	Champ					1							
			75	le	Champ					1							
			76	le	Champ					1							
77	le	Champ					1										
78	le	Champ					1										
79	le	Champ					1										
80	le	Champ					1										
81	le	Champ					1										
82	le	Champ					1										
83	le	Champ					1										
84	le	Champ					1										
85	le	Champ					1										
86	le	Champ					1										
87	le	Champ					1										
88	le	Champ					1										
89	le	Champ					1										
90	le	Champ					1										
91	le	Champ					1										
92	le	Champ					1										
93	le	Champ					1										
94	le	Champ					1										
95	le	Champ					1										
96	le	Champ					1										
97	le	Champ					1										
98	le	Champ					1										
99	le	Champ					1										
100	le	Champ					1										
101	le	Champ					1										
102	le	Champ					1										
103	le	Champ					1										
104	le	Champ					1										
105	le	Champ					1										
106	le	Champ					1										
107	le	Champ					1										
108	le	Champ					1										
109	le	Champ					1										
110	le	Champ					1										
111	le	Champ					1										
112	le	Champ					1										
113	le	Champ					1										
114	le	Champ					1										
115	le	Champ					1										
116	le	Champ					1										
117	le	Champ					1										
118	le	Champ					1										
119	le	Champ					1										
120	le	Champ					1										
121	le	Champ					1										
122	le	Champ					1										
123	le	Champ					1										
124	le	Champ					1										
125	le	Champ					1										
126	le	Champ					1										
127	le	Champ					1										
128	le	Champ					1										
129	le	Champ					1										
130	le	Champ					1										
131	le	Champ					1										
132	le	Champ					1										
133	le	Champ					1										
134	le	Champ					1										
135	le	Champ					1										
136	le	Champ					1										
137	le	Champ					1										
138	le	Champ					1										
139	le	Champ					1										
140	le	Champ					1										
141	le	Champ					1										
142	le	Champ					1										
143	le	Champ					1										
144	le	Champ					1										
145	le	Champ					1										
146	le	Champ					1										
147	le	Champ					1										
148	le	Champ					1										
149	le	Champ					1										
150	le	Champ					1										
151	le	Champ					1										
152	le	Champ					1										
153	le	Champ					1										
154	le	Champ					1										
155	le	Champ					1										
156	le	Champ					1										
157	le	Champ					1										
158	le	Champ					1										
159	le	Champ					1										
160	le	Champ					1										
161	le	Champ					1										
162	le	Champ					1										
163	le	Champ					1										
164	le	Champ					1										
165	le	Champ					1										
166	le	Champ					1										
167	le	Champ					1										
168	le	Champ					1										
169	le	Champ					1										
170	le	Champ					1										
171	le	Champ					1										
172	le	Champ					1										
173	le	Champ					1										
174	le	Champ					1										
175	le	Champ					1										
176	le	Champ					1										
177	le	Champ					1										
178	le	Champ					1										
179	le	Champ					1										
180	le	Champ					1										
181	le	Champ					1										
182	le	Champ					1										
183	le	Champ					1										
184	le	Champ					1										
185	le	Champ					1										
186																	



Plan du parc des Bosserons en 1874.
Musée de Brunoy, Cliché de Jean Gautier.



Brunoy. - Le château des Bosserons vers 1900 d'après carte postale.
Collection Arch. Essonne.



21 FORÊT DE SÉNART (S. et O.) - Tour de l'Hôtel de la Pyramide.
(Ancien Rendez vous de Chasse de Louis XV,
Gautrot, éd., - Ivry.

Brunoy. - La tour de Thérésia vers 1900 d'après carte postale.
Collection Hudelot.



Portrait de Claire Dupont de Savignat, épouse d'Hippolyte Carnot.

LISTE DES PUBLICATIONS DISPONIBLES
DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE CORBEIL

BULLETINS :

Année 1895 : première livraison	Année 1969
Année 1910 : deuxième livraison	Année 1970
Année 1911 : première livraison	Année 1972
Année 1944	Année 1973
Année 1947 (1948)	Année 1974
Année 1948 (1951)	Année 1975
Année 1955 (1956)	Année 1976
Année 1964	Année 1977
Année 1965	Année 1978
Année 1966	Année 1979
Année 1968	Année 1980
	Année 1981

Prix : 30 Francs chaque livraison
40 Francs chaque bulletin annuel (depuis 1944).



MEMOIRES ET DOCUMENTS :

XI — Louis BRUNEL, *Juvisy au XVIII^e siècle. - Le détournement du Pavé royal de Lyon. Ses conséquences économiques et humaines.*

Prix : 60 Francs

XII — J.-M. MORICEAU, *La population du sud de Paris aux XVI^e et XVII^e siècles*, et P. DUMONTIER, *L'oppidum de Champlan.*

Prix : 30 Francs

XIII — J. GAUCHET, *Un notable à Brunoy au début du XIX^e siècle : le général ambassadeur Antoine Dupont-Chaumont, 1759-1838.*

Prix : 30 Francs



Nous disposons de bulletins de la Société d'études historiques et géographiques d'Athis-Mons et de la plaine de Longboyau :

N° 1, octobre 1947,	Prix	5,00 Francs
N° 2, janvier 1948,	Prix	5,00 Francs
N° 3, avril 1948,	Prix	5,00 Francs
N° 4, juillet 1948,	Prix	5,00 Francs
N° 5, décembre 1948,	Prix	5,00 Francs
N° 6, année 1949,	Prix	30,00 Francs
N° 7, année 1950,	Prix	30,00 Francs
Collection complète,	Prix	80,00 Francs



Le site archéologique d'Etiolles, 10 Francs.

L'Essonne (coll. Richesses de France), 90 Francs.

C. C. P. de la Société : Paris 1508-40 M